

PÔLE FAMILLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
SERVICE D'ACCUEIL DES
FEMMES EN DIFFICULTE

Table des matières

Introduction	2
1985 – 2025 : 40 ans du SAFED	3
Prises en charges en 2025	4
SAFED	5
Les demandes	6
Hébergement urgence	7
Hébergement Insertion.....	10
Dispositif Service de suite	14
Les prestations proposées	17
AUVIV	24
Les stages de responsabilisations	27
Les prises en charge volontaires – CPCA.....	28
Dispositif Hors les Murs – accompagnement des victimes AUVIV	29
DIJ	31
L'accompagnement proposé	33
Les problématiques des personnes accueillies	38
EVOLUTION DU SAFED	41
POINT RH	42
Formations	43
Interventions – communication - sensibilisation.....	44

1985 – 2025
40 ans du SAFED.

Le 30 juin 2025, le SAFED, a fêté ses 40 ans, quarante années d'engagement, de combat, de solidarité et d'espoir.

Ce service a été créé avec une mission claire et essentielle : offrir un refuge, une écoute, un soutien à toutes les femmes qui subissent des violences. A une époque où parler de ces violences était encore tabou, notre service a été un phare, une main tendue vers celles qui en avaient le plus besoin.

Au fil des années, notre équipe a grandi en compétences, s'est renforcée, s'est adaptée aux besoins toujours plus complexes des femmes que nous accompagnons. Nous avons développé des partenariats, des programmes d'aide, des ateliers spécifiques : atelier PAST'ELLES, atelier des enfants, des actions de sensibilisation pour lutter contre toutes les formes de violences.

Mais ce succès, nous ne le devons pas seulement à notre travail quotidien. Nous le devons aussi à la confiance des femmes qui ont franchi nos portes, à leur courage, à leur résilience. Elles sont la raison d'être de notre service.

Alors que nous célébrons ces 40 ans, nous savons que le combat n'est pas terminé. Les violences faites aux femmes restent une réalité douloureuse et présente dans notre société. Mais nous ne sommes plus seules, le regard de la société a changé, les lois ont évolué.

C'est pourquoi nous réaffirmons aujourd'hui notre engagement à poursuivre notre mission avec la même détermination, à innover, à écouter, à accompagner.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette belle aventure : les directrices qui se sont succédées, les différentes équipes, nos partenaires institutionnels et financiers, les bénévoles, et bien-sûr les femmes qui nous font confiance.

Ensemble continuons à faire reculer la violence, à construire un avenir où chaque femme pourra vivre en sécurité, avec dignité et respect.



INVITATION

Fabrice TAILHARDAT, Président,
Elodie GRESSET, Directrice du pôle famille,

ont le plaisir de vous inviter à célébrer les 40 ans du **service d'accueil des femmes en difficulté**. Cet événement marque une étape importante dans l'histoire de notre association.

Date : 27 juin 2025
Heure : à partir de 14h00
Lieu : Parc des expositions
1 Rue Victor Dollé - 70000 Vesoul

ANS
40
Le début de la suite



PRISES EN CHARGES 2025

DISPOSITIF	NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE EN 2025
HU	17
CHRS	100
HORS LES MURS VICTIMES	61
HORS LES MURS	53
TOTAL	231



FICHE SIGNALÉTIQUE

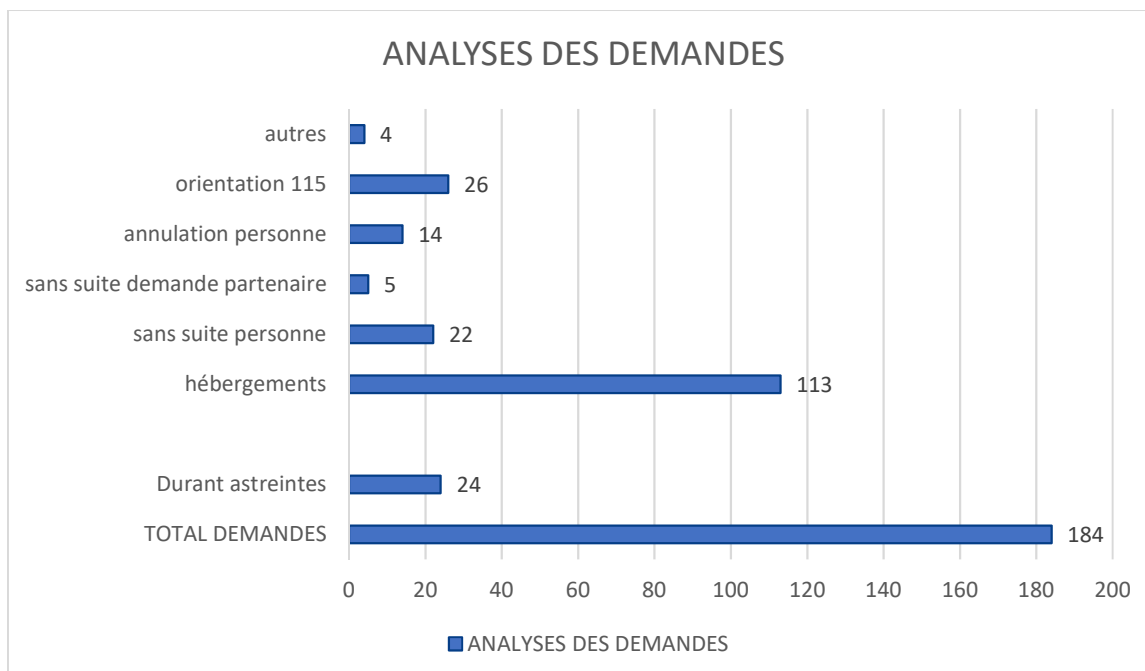
DENOMINATION :	CHRS LE SAFED (Service d'Accueil de Femmes En Difficulté)
STATUT JURIDIQUE :	CHRS
RESPONSABLE (S) :	Elodie GRESSET – Directrice
COORDONNÉES DU (DES) RESPONSABLES :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
TELEPHONE :	03.84.76.00.10
ADRESSE INTERNET :	safed@ahssea.fr
ADRESSE POSTALE :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
PÉRIMÈTRE MISSIONNEL D'INTERVENTION :	SAFED : CHRS dédié aux femmes en difficulté
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION	Département
CAPACITÉ D'INTERVENTION (COURT, MOYEN, LONG TERME) :	En fonction des disponibilités maximum 18 mois.
HORAIRES D'OUVERTURE ET/OU D'ACCUEIL	Bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h Astreintes 24h/24 – 7 jours sur 7 au 03.84.76.00.10
CAPACITÉ D'ACCUEIL :	En fonction des places disponibles (30 places CHRS + 2 places HU + 8 places HLM victimes AUVIV + 6 places service de suite)
PUBLIC CONCERNÉ :	Femmes majeures avec ou sans enfants Femmes victimes de violences conjugales ou en situation de vulnérabilité.
CONTRAINTES :	Pas d'animaux – Cohabitation possible

LES CHIFFRES

LES DEMANDES :

En 2025, le SAFED a été récepteur de 184 sollicitations de prises en charge (121 en 2024) dont 113 ont abouti à un accompagnement sur les différents dispositifs :

- 12 personnes en hébergement urgence
 - 53 personnes en hébergement insertion dont :
 - 16 personnes en hébergement regroupé
 - 37 personnes en hébergements diffus
 - 22 personnes en service de suite (hors les murs)
 - 26 personnes victimes AUVIV (hors les murs)
-
- 24 demandes durant les astreintes
-
- 71 demandes qui n'ont pas abouties
 - 22 sans suite de la personne demandeuse
 - 5 sans suite demande émanant d'un partenaire
 - 14 annulées par la personne demandeuse
 - 26 orientées au 115 faute de place
 - 4 autres (conseils ou mauvaise orientation)



HEBERGEMENT URGENCE :

Pour répondre à une augmentation des demandes d'hébergement de femmes victimes de violence, le SAFED a candidaté pour 4 places supplémentaires.

- ▶ **assurer un premier diagnostic (accueil sécurisant et bienveillant)**
- ▶ évaluer les besoins vitaux, médical, psychologique et matériels
- ▶ identifier et mesurer les vulnérabilités et spécificités de la personne (grossesse, présence enfants, addictions, handicaps, contexte migratoire...)
- ▶ **-en respectant la volonté de la personne d'échanger sur sa situation :**
- ▶ - les conditions de départ du domicile, ses ressources
- ▶ - les démarches déjà entreprises ou non. (Médecin, urgences, unité médico judiciaires...psychologue.

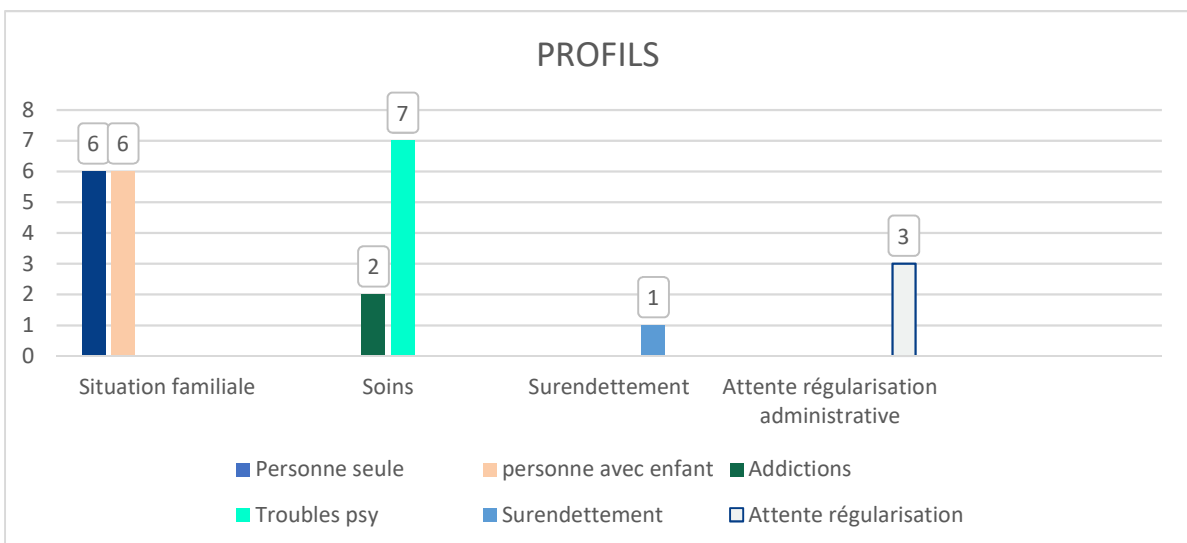
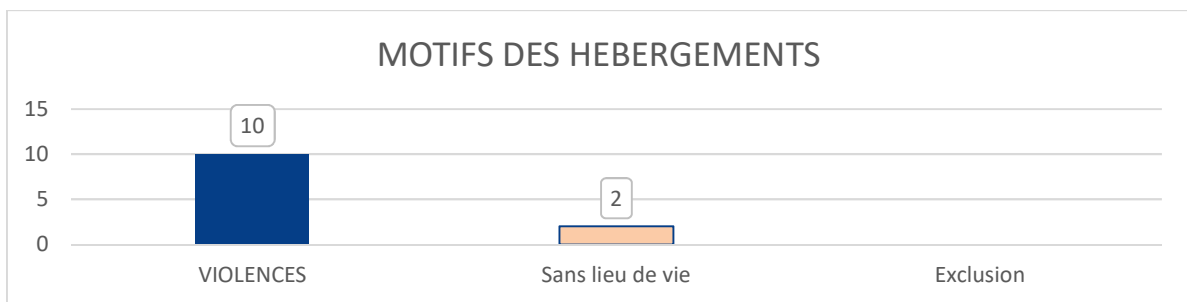
LES PRISES EN CHARGES

2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif			Durée moyenne des séjours (en mois)
				V	S	E	
HU	96 %	1398	12 femmes 5 enfants	10	2	/	1.9

V : violences

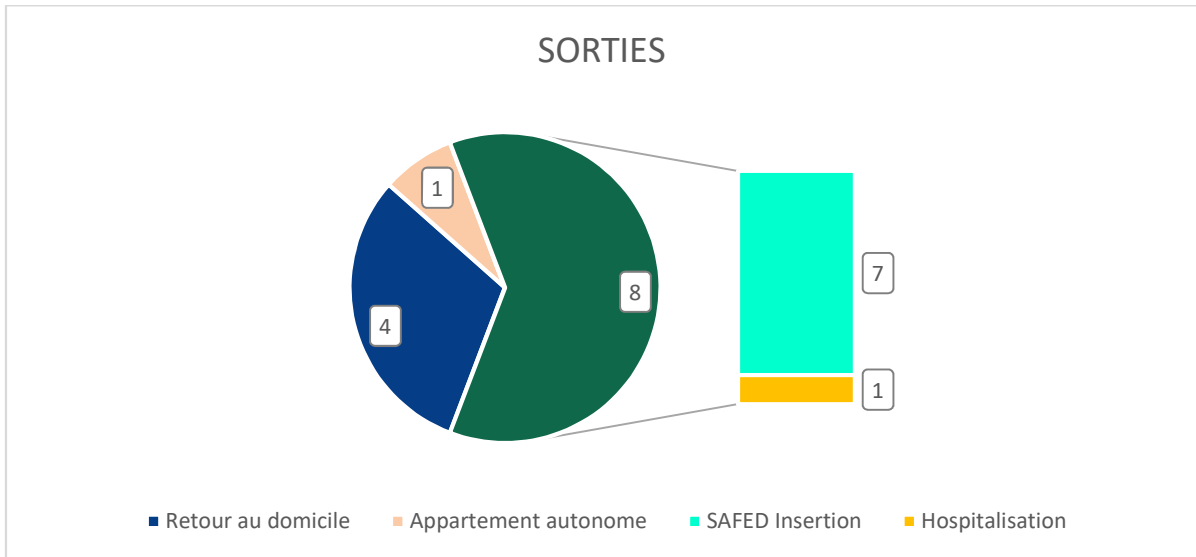
S : sans lieu de vie

E : expulsion



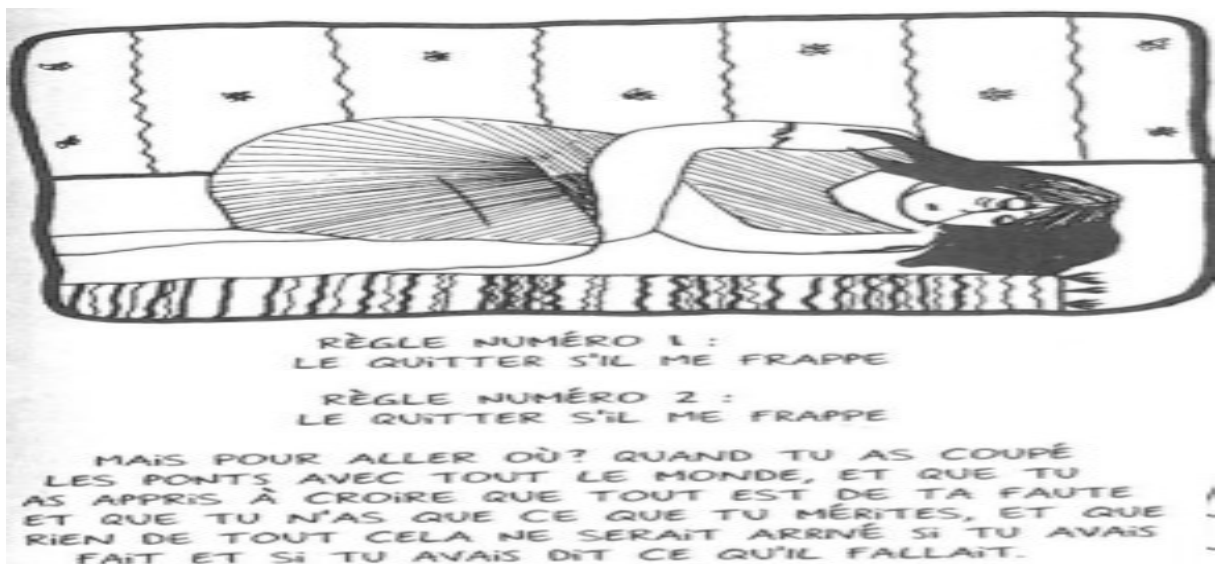
SORTIES HEBERGEMENT URGENCE :

2025	Nombre total de sorties	Nombre de retour à domicile	Nombre de sortie en appartement autonome	Nombre de sortie vers autres structure	Précisions
HU	13	4	1	7 1	SAFED insertion hospitalisation



Le passage par l'hébergement d'urgence a permis à :

- 7 situations d'être orientées vers le CHRS insertion
- 4 retour à domicile
- 1 situation en logement autonome.



Les effets des violences conjugales sur les femmes victimes

La vie de couple, malgré les évolutions sociétales de ces dernières décennies, continue de représenter un idéal.

Les femmes victimes de violences conjugales sont souvent prisonnières de cet "idéal".

La violence conjugale s'inscrit dans une relation amoureuse.

Cette donnée permet de comprendre l'état de confusion, d'hésitation voire d'ambivalence dans lequel se trouve la victime face aux violences qu'elle subit de la part de son conjoint.

Le processus d'emprise se déroule en deux temps :

Cela commence par la séduction, puis si la femme résiste, l'homme use de procédés violents de plus en plus manifestes.

La phase de séduction donne l'illusion d'un échange affectif ... Les femmes parlent souvent d'un amour idéal, d'un prince charmant... Il ne s'agit pas d'une séduction amoureuse, réciproque, mais d'une séduction narcissique destinée à fasciner l'autre et, en même temps, à le paralyser. La femme est déstabilisée et perd progressivement confiance en elle.

*"Même si sa liberté s'érode petit à petit, elle continue à croire qu'elle est libre et que l'homme ne lui impose rien. Pourtant, par des **microviolences** ou de **l'intimidation**, elle est progressivement privée de tout libre-arbitre et de tout regard critique sur sa situation. Elle est dans le flou et l'incertitude, réduite à la soumission, empêchée de discuter ou de résister, et elle finit par considérer comme normale la façon dont elle est traitée. L'emprise empêche la femme de se révolter contre l'abus qu'elle subit, la rend obéissante et l'incite à protéger son agresseur et l'absoudre de toute violence."*

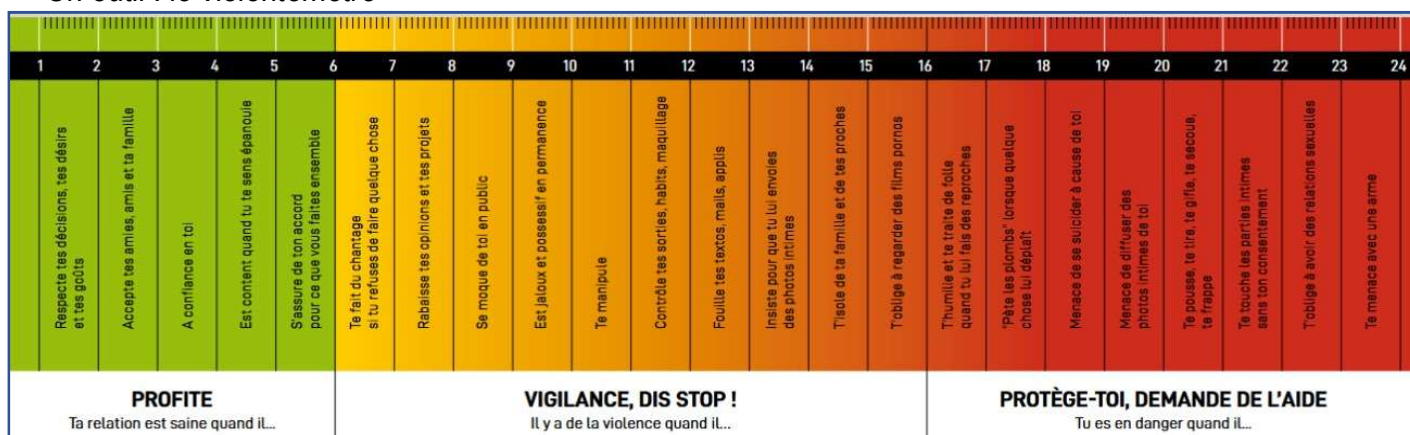
Pour se libérer de l'emprise et de la peur, le chemin peut être long.

Sauf danger, il faut accepter ce processus, les choix de la victime et l'aider à prendre conscience de la réalité de sa situation et de l'emprise dans laquelle elle est maintenue par son conjoint. Il s'agit de respecter son rythme car renoncer à la violence c'est renoncer à sa vie de couple. Sortir de l'emprise est d'autant plus difficile que des sentiments différents coexistent (l'amour, la peur, le renoncement à un couple, une vie de famille idéalisée, le doute, la crainte de l'inconnu...) et que le conjoint la maintient en permanence dans une situation de confusion et de crainte. Toute femme, quelle que soit sa personnalité ou sa position sociale, peut avoir à subir la violence de son conjoint, mais certains facteurs de vulnérabilité facilitent parfois l'accrochage avec ce type d'hommes et diminuent les défenses de la femme.

"Comment ai-je pu accepter ça ? Je ne me rendais pas compte que c'était inadmissible. Je me suis plusieurs fois révoltée intérieurement, mais je n'ai jamais rien dit. A chaque insulte il aurait fallu que je dise : "je n'accepte pas que tu me parles comme ça", mais, au lieu de ça, il y avait un gouffre qui s'ouvrait sous mes pieds".

"Il me disait que j'étais nulle, mauvaise, et que je méritais d'être corrigée. Je pensais qu'il avait sans doute raison, que je n'étais pas assez bonne, puisque je n'arrivais pas à l'apaiser".

Un outil : le violentomètre



➤ 6 places en regroupe

➤ 24 places en diffus

➤ **Soit 30 places en insertion.**

Les orientations et les validations par la commission SIAO.

Le service intégré d'accueil et d'orientation est un service permettant la mise en réseau des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. La commission est composée par des représentants des établissements et de la DDETSPP. Le SIAO centralise les demandes d'hébergement et propose une orientation en fonction des souhaits des personnes et des problématiques recensées.

Concernant le SAFED, les personnes peuvent être orientées sur le dispositif "insertion" ou "hors les murs" en fonction des besoins repérés lors de l'entretien de demande.

Les personnes en insertion sont accueillies sur des appartements en diffus ou en regroupés sur l'agglomération vésulienne. Ce dispositif est composé de 24 places (femmes + enfants). Le service fonctionne 24h/24h, 365 jours par an, une astreinte permet de répondre soit par téléphone, soit physiquement selon le degré d'urgence.

Les objectifs de travail concernant l'hébergement en insertion :

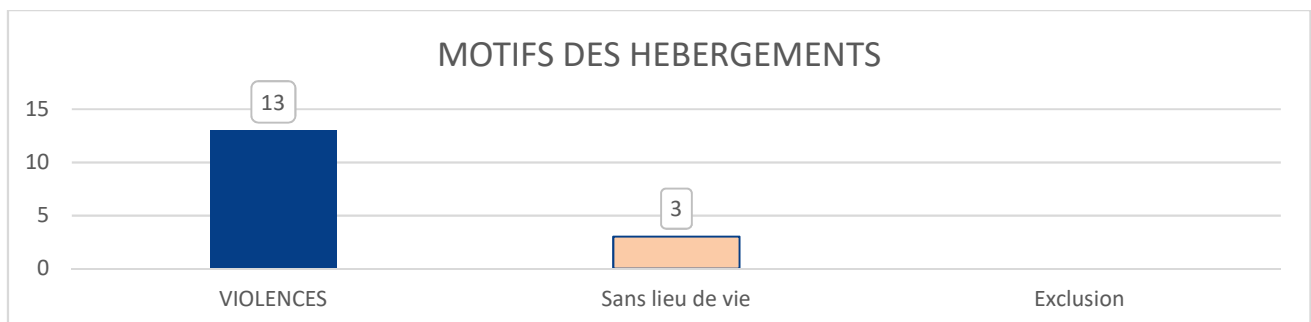
- 🏠 **préparer un nouveau projet de vie en lien avec la modification du schéma familial**
- 🏠 **de poursuivre ou s'engager dans une démarche de soins**
- 🏠 **de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle/d'insertion sociale**
- 🏠 **de préparer une démarche d'insertion par le logement.**

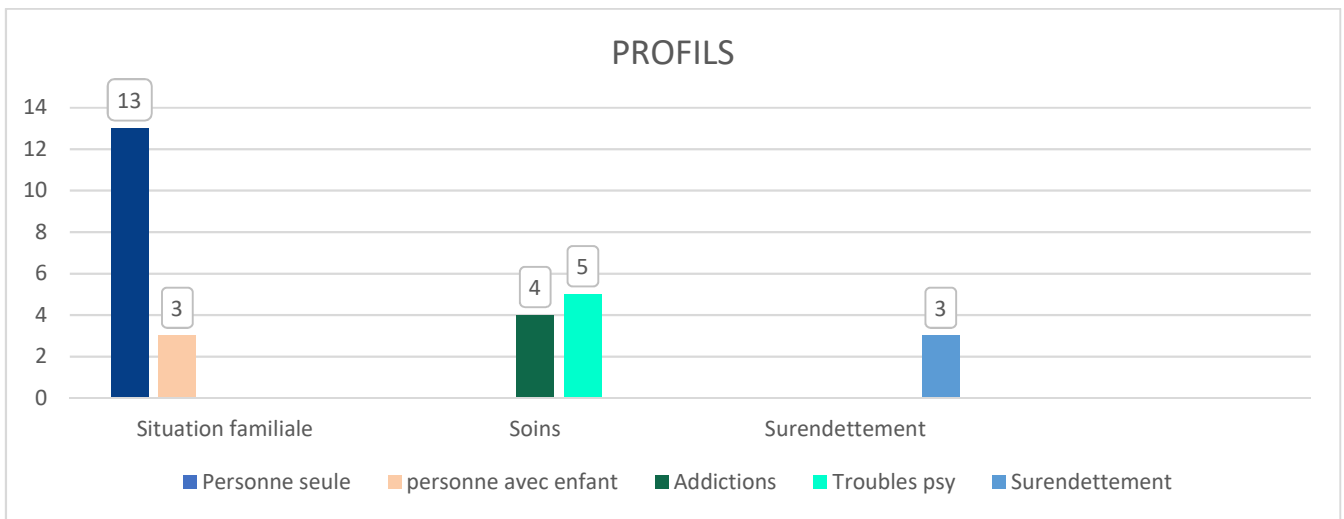
2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif			Durée moyenne des séjours (en mois)
				V	S	E	
Hébergement regroupé	108 %	2358	16 femmes 6 enfants	13	3	/	4.75

V : violences

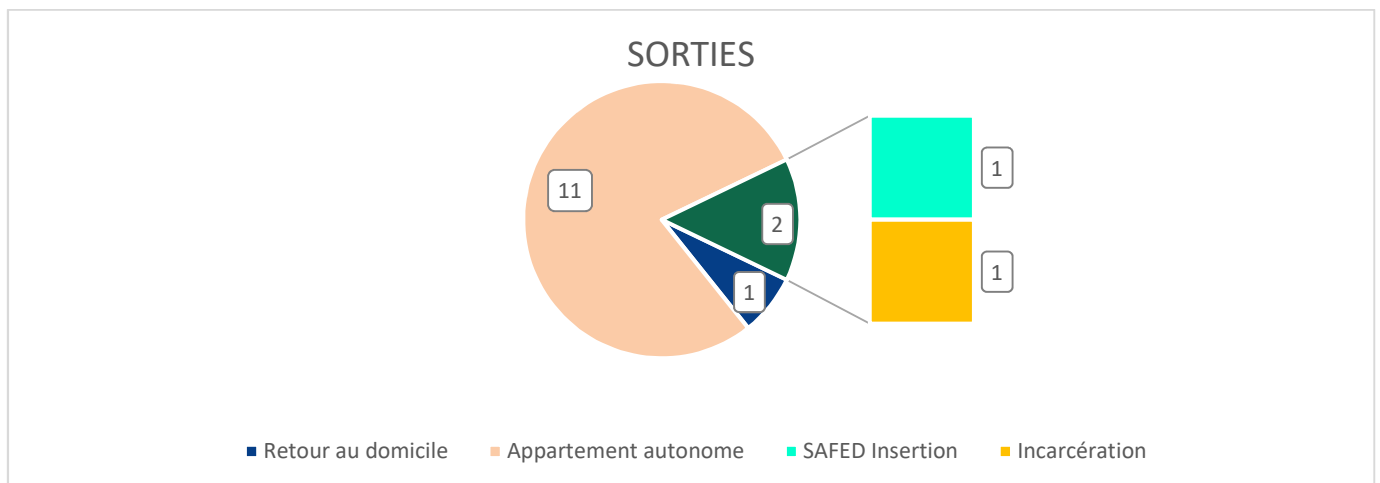
S : sans lieu de vie

E : expulsion





2025	Nombre total de sorties	Nombre de retour à domicile	Nombre de sortie en appartement autonome	Nombre de sortie vers autres structure	Précisions
Hébergement Regroupé	16	1	11	1 1	SAFED insertion incarcération



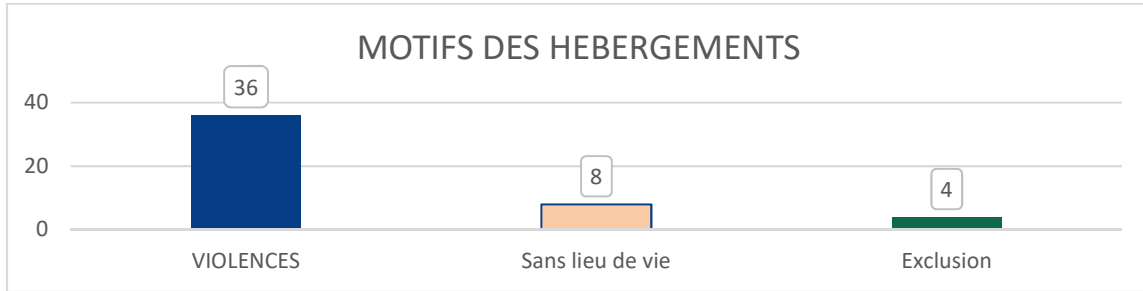
Sur les 16 personnes accompagnées par le service sur les 6 places regroupées, 11 sont sorties en logement autonome.

2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif			Durée moyenne des séjours (en mois)
				V	S	E	
Hébergements Diffus	94 %	8180	48 femmes 30 enfants	36	8	4	6

V : violences

S : sans lieu de vie

E : expulsion



A noter une forte évolution des profils de femmes sous addictions, une des conséquences de la violence psychologique subie :

► Les effets psychiques :

La violence psychologique peut aussi exister séparément ou n'être qu'un préalable à la violence physique. C'est une violence faite d'attitudes ou de propos humiliants, dénigrants, méprisants, de menaces ou de chantage.

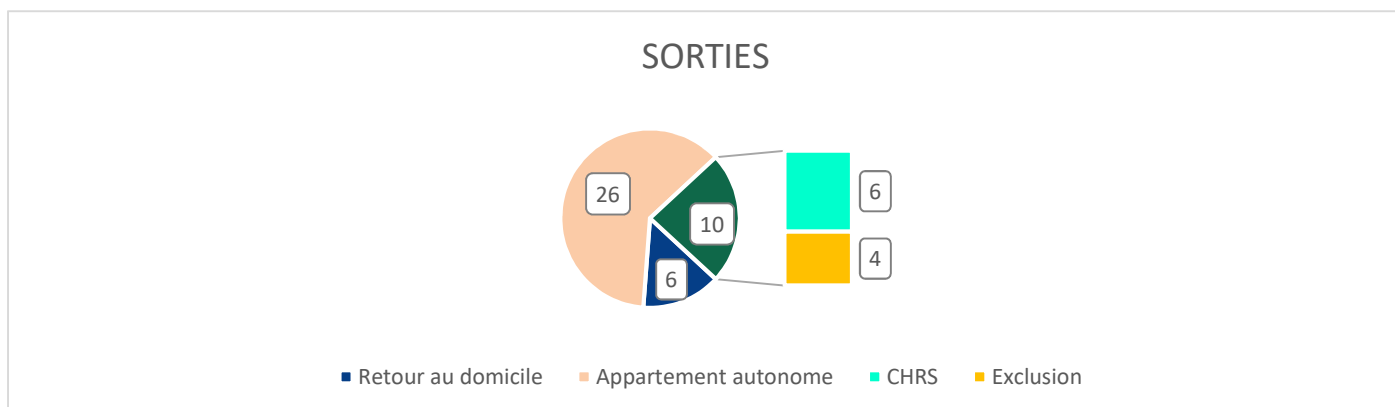
Cette violence insidieuse se poursuit sur une période souvent très longue. Par un phénomène d'emprise, la victime subit les pires avanies pendant des années, cherchant parfois même des excuses à son partenaire.

L'état de tension, de peur et d'angoisse dans lequel les femmes maltraitées sont maintenues par leur agresseur peut produire différentes formes de troubles psychiques.

Plus de 50 % des femmes victimes de violences conjugales font une dépression. Elles peuvent être la conséquence naturelle d'une situation dans laquelle la femme se sent ou est réellement dans l'impossibilité de fuir.

Elles peuvent être liées au sentiment que la vie du couple arrive à son terme, à une incertitude de l'avenir, à la peur des représailles, de perdre la garde de ses enfants, des difficultés économiques... Les abus de substances psycho actives sont fréquents : consommation chronique et abusive de tabac, d'alcool, de drogues psycho actives, de médicaments analgésiques, anxiolytiques, antidépresseurs ou hypnotiques.

2025	Nombre total de sorties	Nombre de retour à domicile	Nombre de sortie en appartement autonome	Nombre de sortie vers autres structure et autres	Précisions
Hébergements Diffus	58	6	26	6	CHRS (dt 4 mesures éloignement)
				4	Exclusions



On constate cette année, une augmentation des situations avec une mesure d'éloignement prononcé du fait du danger caractérisé de la situation. A noter également, le nombre d'exclusion est en augmentation pour non-respect du règlement de fonctionnement (violences ou intrusion de personnes étrangères au logement).

ACCOMPAGNEMENT CHRS HORS LES MURS :

- **Dispositif service de suite**

En 2025, l'excédent du SAFED a permis d'assurer la continuité de ce dispositif, celui devient indispensable dans la continuité du parcours des femmes accueillies au service. Pour faire face à une forte augmentation des personnes hébergées à l'hôtel, un accompagnement a pu être proposé pour 10 situations afin d'être accueilli rapidement sur les places disponibles du SAFED.

Parallèlement, ce dispositif permet d'assurer une fluidité dans le parcours des personnes qui accèdent au logement autonome.

Ce dispositif a été fortement apprécié dans le cadre de l'évaluation externe, celui-ci sera un axe prioritaire à défendre pour le prochain CPOM. D'autant plus qu'il participe activement à la priorité du logement d'abord.

2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif	Durée moyenne de prise en charge (en mois)	Nombre total de sorties
				Violences		
SERVICE DE SUITE	124 %	2710	23 femmes 30 enfants	23	3	15 femmes

- Le dispositif en lien avec AUVIV :

2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif	Durée moyenne de prise en charge (en mois)	Nombre total de sorties
				Violences		
VICTIMES	107%	3097	31 femmes 31 enfants	31	7	23 femmes

Dans le cadre de l'accompagnement "hors les murs" les personnes bénéficient des prestations spécifiques du SAFED : SANS HEBERGEMENT

- Atelier PAST'ELLES (cf. atelier PAST'ELLES)
- Atelier des enfants (cf. atelier des enfants)
- Accompagnement psychologique (cf. travail de la psychologue)
- **Accompagnement par la coordination du travail** réalisé autour et avec la personne si mise en place de partenaires, appréhender les démarches, les lieux physiques, les transports ; le référent du ménage priorise avec la personne l'accompagnement possible en interne et en externe (exemple contacts avec les partenaires)
- Accompagnement au maintien dans le logement recherche de partenaires du droit commun ou si spécifique à conserver par le service :
 - par le budget,
 - par la santé,
 - par l'insertion professionnelle,
 - aux démarches administratives.
- En assurant la possibilité de la continuité de la prise en charge (exemple relais, communication des éléments si la personne le souhaite...)

- En accompagnant la personne à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun.

L'objectif du "hors les murs" est de faciliter l'accès au logement personnel et de pouvoir assurer un accompagnement non plus global mais spécifique selon les besoins et attentes de la personne.

Pourquoi un accompagnement psychologique ?

La violence conjugale est une épreuve importante dans une vie. Elle a de nombreuses répercussions sur la santé physique, sociale et psychologique des victimes, ainsi que sur leurs enfants, leurs proches et la société. Il importe de connaître ces conséquences pour mieux comprendre les réactions des victimes et les soutenir adéquatement. Les réactions des victimes de violence conjugale sont normales, c'est la violence conjugale qui ne l'est pas.

La violence a de nombreuses conséquences sur le bien-être psychologique des victimes : détresse, perte de confiance et d'estime de soi, anxiété, crises d'angoisse ou de panique, tristesse, honte, culpabilité, tension intérieure, stress, colère, désespoir, etc.

Souffrance émotionnelle

La violence conjugale se produit dans un cycle, qui fait en sorte que la situation n'est pas toujours la même. La victime passe de moments de tension où elle ne sait pas trop ce qui se passe, à des moments où la violence éclate, et à des moments d'accalmie où le conjoint s'excuse... tout en la manipulant pour lui insuffler (ou lui imposer) une vision de la situation où elle est partiellement (ou entièrement) responsable. Il est donc normal de voir la victime passer de moments où elle voit plus clair dans la situation, à des moments où elle doute d'elle-même, et où il lui est très difficile de voir la violence.

Confusion

Les victimes de violence conjugale et leurs enfants présentent souvent les symptômes de l'état de stress post-traumatique, au même titre que les vétérans de guerre. On peut constater des souvenirs envahissants, des cauchemars et des flashbacks très souffrants pour la victime. Elle peut tenter de s'en protéger par une coupure émotionnelle, une consommation d'alcool ou de drogue, l'incapacité à parler de la situation, l'oubli, etc. Cet état d'alerte constant a également d'autres effets : des sursauts, des difficultés de concentration, de la déprime, de l'irritabilité, etc.

Stress post-traumatique

La violence conjugale affecte négativement le réseau social de la victime. Elle peut être la source de conflits interpersonnels et la victime peut perdre la confiance et l'estime de ses proches ou même perdre ses liens avec eux. L'isolement qui résulte de la violence conjugale est souvent très important. La situation a également des répercussions sur les proches eux-mêmes : épuisement, stress, impuissance, etc.

Dans une famille sans violence, les parents se partagent le pouvoir et exercent ensemble l'autorité parentale. Dans une situation de violence conjugale, l'agresseur prend tout le pouvoir dans la famille, tandis que la victime n'en a presque plus. Ce déséquilibre affecte beaucoup les enfants et les adolescents, qui y réagissent souvent en refusant l'autorité de la victime. Le déséquilibre familial peut aussi faire en sorte que certains enfants se sentent le devoir de protéger la victime, ce qui peut devenir très dangereux pour eux.

Altération de la relation avec les enfants

Altération des liens avec les proches

Entretiens psychologiques

Résidentes SAFED ou suivies "hors les murs" 2025

	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	TOTAL
RV présents	26	23	25	46	120 suivis
RV annulés	6	5	4	8	23
RV pas venus	2	3	0	6	11

Les femmes accueillies au SAFED, celles suivies dans le cadre du dispositif AUVIV (auteurs victimes) et celles accompagnées "hors les murs" peuvent rencontrer la psychologue. C'est l'occasion de mettre des mots sur les motifs de l'accueil en CHRS suite aux violences. En général, il est proposé un suivi psychologique en complément du suivi éducatif. Chaque résidente ou personne accompagnée est libre d'y donner suite.

Le travail psychologique permet d'apporter une écoute et une mise en mots des émotions et ressentis en lien avec le(s) traumatisme(s), le vécu des violences. L'évaluation du fonctionnement psychique de la personne accueillie aide également dans sa prise en charge éducative. Dans certains cas une orientation en psychiatrie ambulatoire est nécessaire (centre médico psychologique). Les addictions sont également prises en compte et nommées avec une orientation vers les centres d'addiction France.

Pour les résidentes qui le souhaitent un accompagnement approfondi est proposé : travail sur l'expression des émotions, des besoins, aide à la restauration de l'estime de soi, reconstruction psychique.

Ateliers psychologue SAFED 2025

	Ateliers collage	Groupes de paroles	TOTAL
Prévus	10	10	40 suivis
Réalisés	9	9	36 suivis

Un atelier collage et un groupe de paroles ont été annulés (un pour absence de la professionnelle et un pour faute de participantes).

En moyenne nous comptons deux à quatre participantes pour les ateliers collage et quatre personnes à chaque groupe de paroles.

Ateliers collage

Lors de ce moment hors du temps, nous nous laissons aller à découvrir des images et des mots dans des magazines et à les associer sans thème précis. Faute d'associer des mots les résidentes associent des images qu'elles peuvent partager ou non avec les autres participantes. Le fait de découper, déchirer, coller amène une forme de régression positive. Cette thérapeutique vient symboliser la reconstruction après le traumatisme. Le collage stimule la créativité et favorise l'expression de soi. Le travail d'unification de soi est mis en geste par l'assemblage et le collage d'images et de mots. La démarche peut également être vécue sur un mode ludique, sans objectif apparent. La confection d'une boîte personnelle par chaque participante permet de protéger les images ou mots qu'elles ne souhaitent pas partager. C'est une sorte d'espace psychique où elles peuvent garder ce qu'elles ne peuvent pas dévoiler, une mise en chantier de leur reconstruction.

Groupe de paroles

Le début du groupe de paroles est marqué par la bienvenue autour d'un café. La fin est marquée par le partage d'un temps d'auto hypnose pour s'ancrer dans le présent, s'apaiser, se recentrer sur soi et ses besoins propres.

L'utilisation de médiations pour favoriser l'expression de la parole et des ressentis est apprécié par les résidentes. Elle se saisissent des différentes cartes (ressentis, émotions, besoins). Les cartes Dixit qui font appel à un monde imaginaire peuvent permettre de livrer son monde intérieur en utilisant les métaphores.

Nous avons échangé sur le thème des ressources personnelles (personnes ressource, activités ressource, lieux ressource). Ce thème est précieux pour faire face aux difficultés du présent et se projeter dans l'avenir. Le thème de la relation amoureuse est également abordé, comme celui du consentement. Les participantes prennent peu à peu conscience qu'elles ont vécu des relations d'emprise, de dépendance affective, qu'elles n'ont pas toujours pu exprimer leur consentement. Les échanges dans le groupe sont riches et très aidants.

Ateliers PAST'ELLES

Les ateliers PAST'ELLES existent depuis 2003. Ils ont pour objectif de faciliter la reconstruction personnelle des femmes accueillies au SAFED pour l'ensemble des dispositifs. La participation est volontaire.

C'est en premier lieu réapprendre à prendre du temps pour soi, une à deux fois par semaine dans un lieu sécurisant avec uniquement d'autres femmes accueillies au SAFED sur l'ensemble des dispositifs. C'est l'occasion de rencontrer, d'échanger entre femmes ayant des difficultés, ayant vécu des violences et expériences similaires ou différentes. Cela permet de sortir de l'isolement.

La convivialité, le respect, l'entraide sont des valeurs attendues et entretenues par chaque résidente. De janvier à juillet 2025 les ateliers se déroulaient les jeudis après-midi mais en raison des distributions alimentaires des restos du cœurs, les ateliers ont lieu les mardis après-midi depuis août 2025.

Pour favoriser la reconstruction, divers supports sont utilisés au travers trois objectifs :

Objectifs	Activités support
Vivre des moments conviviaux ludiques	<p>Partage d'une collation à chaque atelier</p> <p>Temps de convivialité (partage de la galette, réunions d'expression des résidentes, échange sur les projets d'ateliers, repas de fin d'année)</p> <p>Cuisine</p> <p>Jeux de société</p> <p>Sorties : chocolaterie Le Criollo, 40 ans du SAFED, pique-nique à Melisey, concert des estivales de Saône, 80 ans de l'AHSSSEA, marché de Noël de Montbéliard</p>
Prendre soin de soi 22 ateliers abordent cet objectif	<p>Ateliers socio esthétiques : fabrication de soins des mains, de soin des pieds, coiffure</p> <p>Automassage</p> <p>Relaxation</p> <p>Santé : précarité menstruelle à partir des jeux prêtés par promotion santé, sortie à "ma journée, ma santé", octobre rose à l'AFPA, pièce de théâtre "balance ton corps" au lycée agricole sur l'éducation sexuelle, suivi d'un temps d'échange au SAFED en présence de la psychologue du service</p> <p>Sport avec l'atelier marche les vendredis matin depuis septembre 2025 et sortie piscine</p>
Prendre confiance en soi 21 ateliers abordent cet objectif	<p>Fabrications manuelles : couture bouillottes et pochette à protection hygiéniques ; fabrication d'un violentomètre géant pour les 80 ans de l'association ; bougies ; décorations de Noël</p> <p>Gérer son budget : 2 ateliers spécifiques à partir de jeux prêter par promotion santé, sur la gestion du budget courses alimentaires et notions transmises lors d'ateliers cuisines, d'activités manuelles, vente de vêtements sur internet</p> <p>Atelier théâtre avec une bénévole, Pascale FRERE, 7 séances de février à juin 2025 les lundis en début de soirée pour faciliter la participation de celles qui travaillent. 11 résidentes ont participé avec une moyenne de 5 résidentes par séance. Les objectifs étaient de travailler l'expression des émotions. Il a été difficile pour les femmes de se lancer dans les jeux théâtraux, néanmoins ce fut de</p>

	<p>formidables moments de partage de rire de plaisir d'être ensemble. Cet atelier a pris fin mais nous a orienté vers l'atelier de relaxation et celui de partage des compétences</p> <p>Partage de compétences : chaque résidente qui le désire peut proposer de partager une compétence lors d'un atelier. Cela permet de mettre en valeur une résidente par ses compétences et d'en faire bénéficier l'ensemble des résidentes présentes. La résidente prépare l'atelier avec la référente sociale (courses et préparation du matériel, détermine le nombre de participantes et mets en œuvre l'atelier) : couture, coiffure, soin des pieds ; comment bien vendre sur Vinted et acheter en toute sécurité, recettes de cuisine. 7 ateliers ont été conduits par des résidentes</p>
<p>Art thérapie</p> <p>2 séances sur un cycle débuté en septembre 2024</p>	<p>L'expression artistique est un outil thérapeutique qui vise à soutenir le processus de reconstruction psychique, émotionnel et identitaire des femmes en situation de grande vulnérabilité</p> <p>Cet atelier sera repris en 2026</p>

	vivre des moments conviviaux et ludiques				prendre soin de soi			reprendre confiance en soi				
49 ateliers	cuisine	Jeux de société	sortie à thème	partage convivial	bien être	santé	sport	activité manuelle	budget	théâtre	partage de compétences	art thérapie
Nombre d'ateliers par thème	6	3	9	10	9	6	7	5	4	7	7	2

En 2025

47 ateliers PAST'ELLES

2 Ateliers d'art thérapie

*_*_*_*_*_*

48 résidentes ont participé aux ateliers dans l'année. Les résidentes participent en moyenne à 3 ou 4 ateliers par mois sur une période de 6 mois.

Ateliers des enfants :

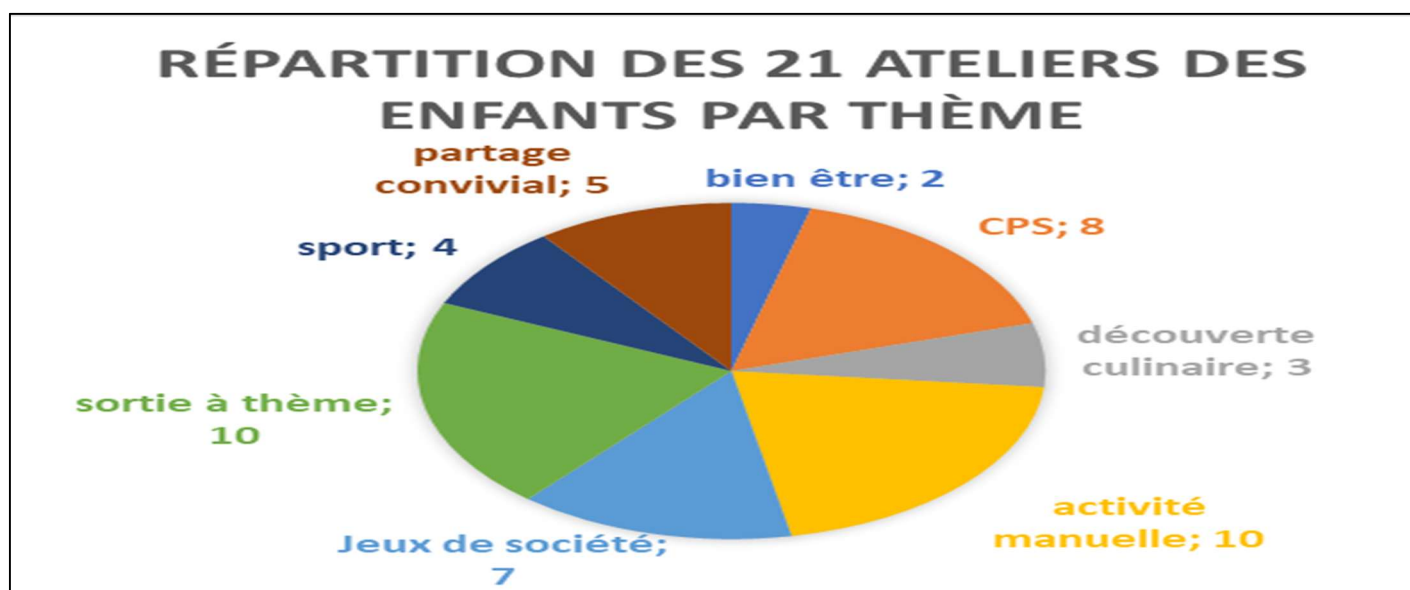
L'atelier des enfants est destiné aux enfants des résidentes, que ce soit en hébergement ou sur le dispositif "hors les murs". L'atelier des enfants existe depuis septembre 2015. Il est en cohérence avec la reconnaissance des enfants en tant que victime de violences conjugales, du 23 novembre 2021.

L'objectif premier de ces ateliers est de permettre aux enfants de retrouver leur place d'enfant, à travers diverses activités adaptées à leur âge, comme jouer, rire, bricoler, cuisiner, découvrir...

Les ateliers se réalisent en petit groupe de 2 à 6 enfants maximum, les mercredis après-midi de 14h à 16h30 et se terminent par un goûter parfois partagé avec les mamans.

L'atelier des enfants, permet la rencontre et l'échange entre des enfants ayant des difficultés similaires et de ne pas se sentir seuls. Ainsi, lors des ateliers spécifiques nous abordons les compétences psychosociales et sommes attentives aux modes de communication entre enfants.

Enfin, les ateliers ont lieu principalement dans les locaux du SAFED qui offre un espace sécurisant pour l'enfant et pour la mère qui peut profiter de ce temps pour elle-même ou pour effectuer des démarches administratives ou judiciaires.



Focus sur certains ateliers des enfants :

Les compétences psychosociales CPS regroupent les compétences émotionnelles, cognitives et sociales. C'est un ensemble de ressources personnelles que chacun utilise au quotidien pour faire des choix, résoudre des situations. On peut les développer tout au long de la vie. Il apparaît important de les aborder dès le plus jeune âge pour limiter l'impact des violences vues ou vécues, limiter les conduites à risque, faire ses propres choix.

Nous avons abordé sur plusieurs ateliers, les émotions : les identifier, les nommer, reconnaître les sensations corporelles associées, identifier ses propres réactions, ses solutions pour les apaiser et comment chacun les exprime verbalement ou non. A travers des jeux, nous avons abordé la communication, la coopération, la compétition, l'écoute, parler de soi et mieux connaître les autres.

Atelier mère enfant : nous avons réalisé un atelier cuisine avec le concours d'une diététicienne bénévole qui à travers la réalisation d'un menu a pu énoncer des conseils alimentaires. C'était l'occasion également de vivre un moment convivial entre l'enfant et sa mère autour d'une activité partagée et créer un souvenir positif durant cette période de bouleversements, que peut représenter un passage au SAFED.

En 2025

21 ateliers des enfants

19 enfants concernés

De 5 à 17 ans

En moyenne 3 enfants par atelier

LIVRET ACCUEIL DES ENFANTS

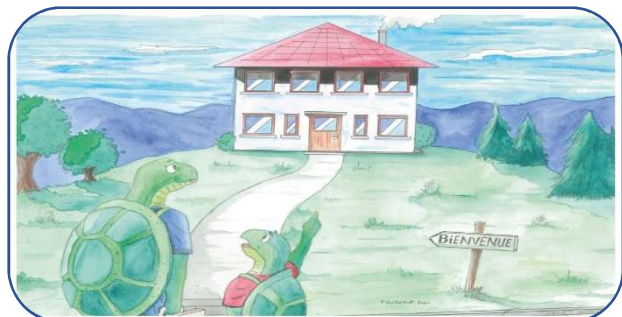
En 2025, une référente sociale et un graphiste, Fabrice VILLEMOT, ont créé le livret d'accueil des enfants. Le livret d'accueil des enfants est destiné à montrer à l'enfant le parcours qu'il peut avoir au sein du SAFED. Celui-ci ne comporte pas de texte, sauf les N° d'urgences, car il est présenté, expliqué et discuté avec chaque enfant. De plus, il peut être utilisé à tous âges grâce aux illustrations très représentatives des lieux du SAFED.



Les numéros d'urgences
 Pompiers 18
 Samu 15
 Police 17
 Enfance en danger 119
 Médecin 116 119
 Pharmacie de garde 3237
 Permanence d'astreinte du SAFED :
 03 84 76 00 10, soirs, week-ends et jours fériés

Contact
 SAFED Service d'Accueil des Femmes en Difficulté
 100 rue Baron Bouvier - 70000 Vesoul
 Tél. 03 84 76 00 10 - Mail : safed@ahssea.fr

Ce livret d'accueil vous est remis conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.
 Article L.311-4 du code de travail social et des familles et du code de l'habitat.
 Directeur de la publication : Ecole Grosset (SAFED)
 Imprimeur : JFJ Imprimerie - Vesoul
 Illustrations de Fabrice Villemot et graphisme en principe d'Elise Simon.
 Juin 2025





DENOMINATION :	AUVIV : unité de suivi pour auteurs et victimes de violence
STATUT JURIDIQUE :	CHRS
RESPONSABLE (S) :	Elodie GRESSET – Directrice
COORDONNÉES DU (DES) RESPONSABLES :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
TELEPHONE :	03.84.76.00.10 06.28.98.00.33
ADRESSE INTERNET :	auviv@ahssea.fr
ADRESSE POSTALE :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
BUREAUX :	2 route de Colombe – 70000 FROTEY LES VESOUL
PÉRIMÈTRE MISSIONNEL D'INTERVENTION :	<p>Pour les auteurs :</p> <p>Avec hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> • éloigner les auteurs du domicile par mesure judiciaire, en attente d'une audience du tribunal ou pour une durée fixée par Monsieur le Procureur de la République : 5 places • accompagner les auteurs condamnés, disposant d'un aménagement de peine :2 places <p>Sans hébergement : "les volontaires" : sous-main de justice, non connu de la justice</p> <p>22 situations en file active</p> <p>Pour les victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur proposer un aide et un accompagnement • préparer "l'après-éloignement"
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION	Département 70
CAPACITÉ D'INTERVENTION (COURT, MOYEN, LONG TERME) :	Unité dédiée aux auteurs de violences conjugales
HORAIRES D'OUVERTURE ET/OU D'ACCUEIL	Bureau : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18.00
PUBLIC CONCERNÉ :	Personnes auteurs de violences conjugales
CONTRAINTES :	1 seul travailleur social ne peut répondre aux sollicitations de la justice dans le cadre des entrées (quasi urgence)

AUVIV	2022	2023	2024	2025
Nombre de place CHRS	3	5	5	5
Taux d'occupation	114 %	95 %	161 %	111 %
Nombre nuitées	1801	1805	2937	2839
Nombre personne prise en charge	22	18	27	37
Durée moyenne des séjours (en mois)	2 à 3	2 à 3	4	5
Nombre total de sorties	18	10	16	20 (dont suicide)
Nombre de sortie en appartement autonome	8	8	11	12
Nombre de sortie incarcération	2	2	2	7

Pourquoi une prise en charge des auteurs ?

La victime a besoin de reconnaissance. Reconnaître c'est d'abord nommer, donc ne pas confondre l'auteur et la victime, c'est la seule façon de permettre à celle-ci de dépasser son état et de se retrouver à égalité de dignité avec son "bourreau". Il n'y a là aucune "victimisation sociale des femmes" : reconnaître et dénoncer ce qui s'est passé, ne pas enfermer de façon complaisante la victime dans une réalité indépassable, c'est au contraire lui permettre de s'en sortir.

Pour autant, il est important de se préoccuper de l'auteur et de son devenir. C'est dans cette perspective que le dispositif AUVIV s'organise pour les auteurs de violences conjugales.

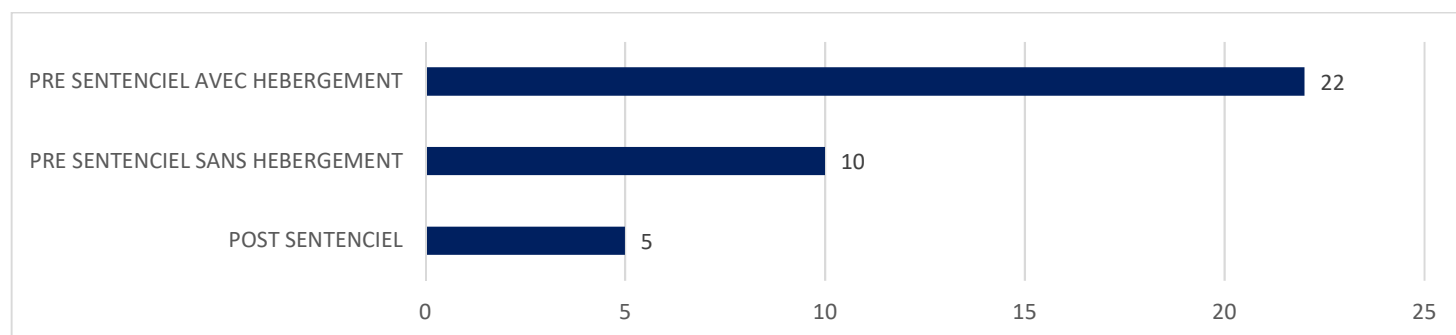
Il ne s'agit pas d'une prise en charge qui reviendrait à donner à l'auteur le même statut que sa victime mais bien d'une prise en compte de la réalité des faits.

De la nécessité pour lui de les regarder en face, d'en comprendre le caractère inacceptable et de s'engager à sortir de la relation de toute puissance qu'il a installée avec sa conjointe. Parce que cette violence s'inscrit dans le cadre plus large de la discrimination sociale dont les femmes sont victimes, il nous faut poursuivre dans la construction d'une société plus égalitaire donnant à chacune toute sa place.

Notre service a accompagné 37 auteurs dont : 22 avant jugement avec hébergement

10 avant jugement sans hébergement.

5 après jugement (placement extérieur)

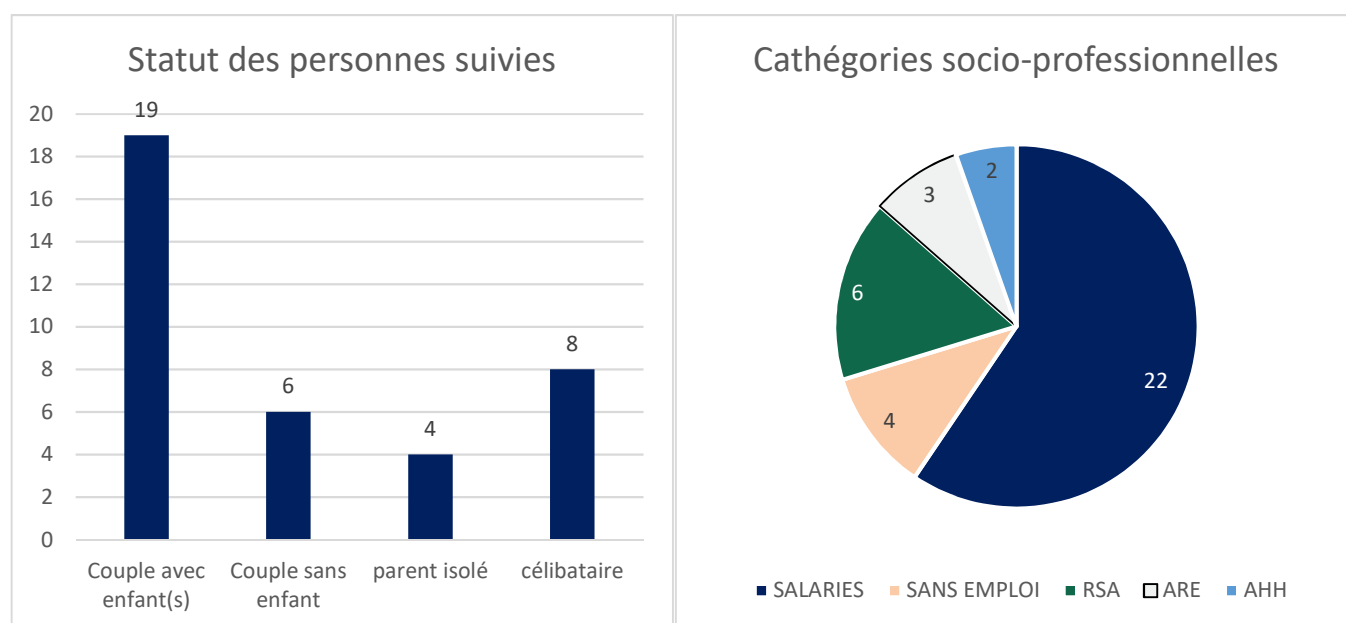


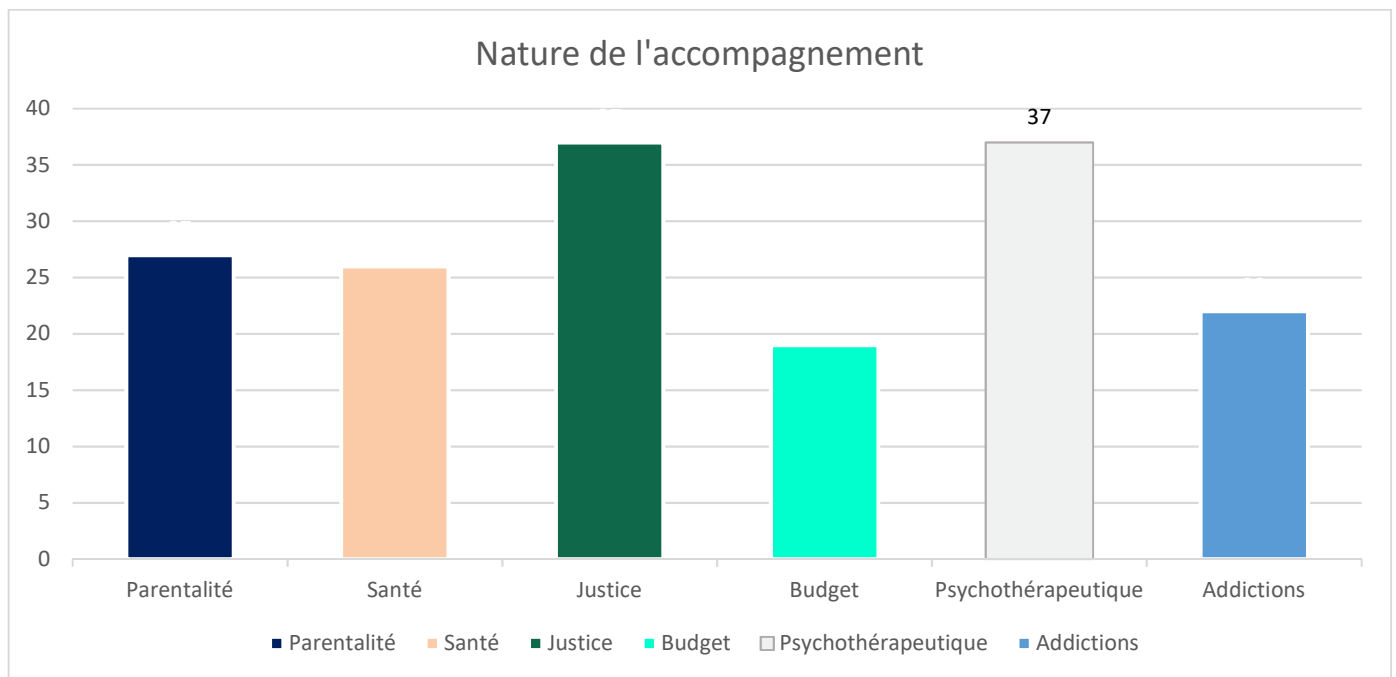
A noter cette année une forte demande d'accompagnement hors hébergement en lien avec des couples vivant déjà séparément.

L'accompagnement hors les murs permet d'assurer une prise en charge psycho socioéducatif à raison de 3 heures tous les 15 jours. Le parquet désigne le suivi AUVIV hors les murs. Celui-ci permet à la justice d'avoir des éléments pour déterminer la nature de la peine selon l'évaluation.

Contrairement à l'accompagnement avec hébergement qui œuvre sur l'ensemble des thématiques liés au champ de l'insertion. L'hébergement a été conçu pour répondre à la mesure de l'éloignement du conjoint violent. Ce levier marque un coup d'arrêt dans la spirale de la violence. Ils doivent se confronter aux règles de fonctionnement, aux contraintes de gestion du quotidien. Ce SAS de réflexion permet d'avantage une introspection sur les comportements et son potentiel changement.

Profils des personnes accompagnées en 2025 :





Nombre de personnes révoquées en 2025 : 7 personnes incarcérées.

Sur les 5 personnes placées en placement extérieur, 3 ont été révoquées pour manquement à leurs obligations judiciaires. (interdiction d'entrer en contact avec Madame).

Sur les 22 personnes placées en hébergement sous contrôle judiciaire, 4 ont été incarcérés pour non-respect du contrôle judiciaire.

► Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes.

Objectifs

Sensibiliser les auteurs sur les violences conjugales :

- faire prendre conscience de leur comportement violent, sortir du déni,
- faire prendre conscience qu'il existe d'autres formes de communication,
- faire prendre conscience des conséquences des violences conjugales sur les relations avec autrui (sphère familiale, amicale ou professionnelle)
- faire connaître les personnes ou services au niveau local pouvant apporter une aide, un soutien.

Description

Les stages de responsabilisation s'adressent aux auteurs de violences conjugales, primo délinquants.

Les participants sont condamnés par la justice à suivre ses stages. Il s'agit d'une réponse pénale à visée éducative.

Le stage est animé par plusieurs intervenants (travailleurs sociaux, psychologue, agents SPIP,) tous sensibilisés et formés sur les violences conjugales.

Les stages de responsabilisation se déroulent sur 2 jours consécutifs. Les échanges sont centrés sur la problématique des violences conjugales. Le stage de responsabilisation a pour but de faire prendre conscience aux participants, à partir de support vidéo, d'échanges d'expériences et d'informations, que la

violence n'est pas un mode de communication et qu'elles peuvent en être les conséquences directes et indirectes. A travers les échanges, les stages de responsabilisation sensibilisent les participants :

- sur les relations entretenues et modes de communication au sein de la cellule familiale, avec l'entourage professionnel et amical
- sur l'existence de relais possibles pour sortir des situations générant des tensions et de la violence,
- sur les conséquences des violences conjugales perpétrées.

En 2025, 6 stages de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales et sexistes ont été réalisés.

65 auteurs ont réalisé leur condamnation dans le but de prévenir la récidive.

Une particularité qui s'accroît cette année, des auteurs femmes condamnées dans le cadre de violences réciproques.

9 femmes ont participé au stage, une vigilance est apportée lors de l'animation des stages afin de préserver une dynamique bienveillante et respectueuse.

En 2026, une labellisation des stages sera proposée afin que le service puisse assurer la logistique administrative, financière et le contenu des interventions.

Bilan du stage :

Voici les retours du tour de parole des participants au stage :

- "ce stage m'a permis d'aborder des sujets sur lesquels je ne m'étais jamais questionné auparavant"
- "C'était un peu fatigant, je connaissais déjà les sujets abordés, "
- "C'était éprouvant, j'ai reçu une décharge dans la tête, ça a été un rappel à moi-même, j'ai beaucoup réfléchi, j'ai ressenti beaucoup d'émotions"
- "C'était cool, j'ai appris plein d'informations surtout sur l'impact de notre comportement violent sur les enfants"
- "Cela m'a permis de réfléchir à comment m'en sortir autrement, je suis retombé en enfance, je me suis rendu compte de mes représentations sexistes"
- "J'ai trouvé que le stage était trop orienté sur la violence des hommes, et que ce n'était pas neutre"
- "Ce stage à réveiller en moi tous les traumatismes que j'avais mis de côté depuis trois ans".

► **Prise en charge des volontaires (axe CPCA) :**

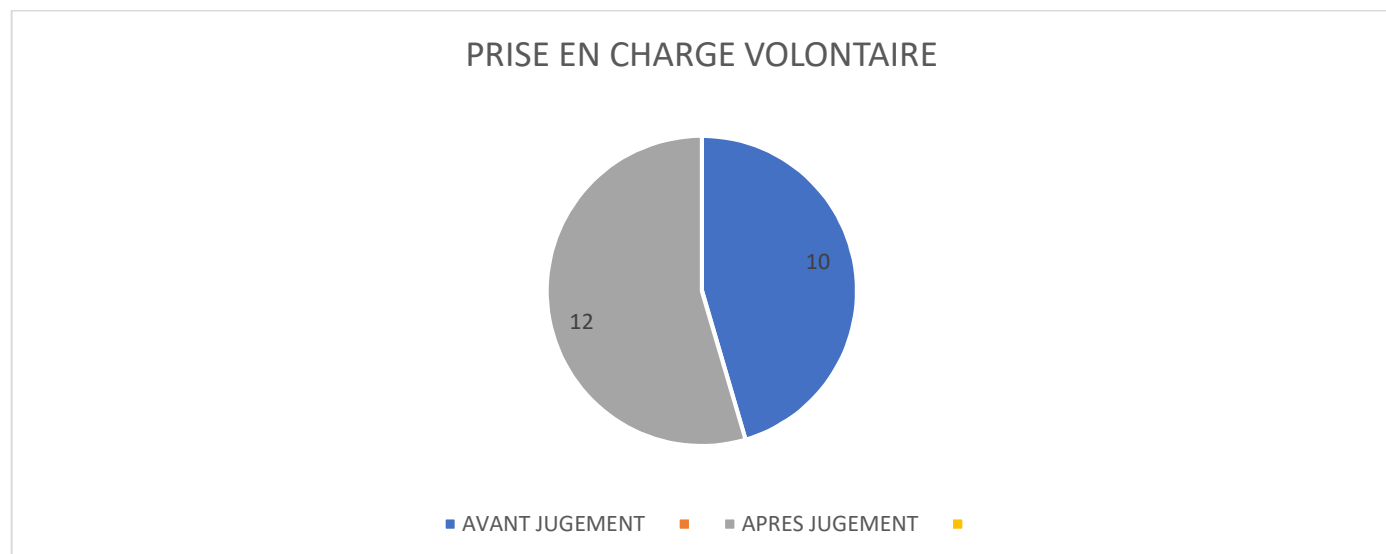
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projet, l'offre de service en direction des auteurs de violences conjugales a évolué. Le BOP 137 a permis de prendre en charge des personnes soit sous-main de justice ou inconnu de la justice pour poursuivre ou débiter une prise en charge psycho socioéducative.

La question du volontariat fait toujours débat au sein des CPCA mais un consensus a toutefois été trouvé. Qu'une personne fasse la démarche par elle-même de consulter le service altérité pour remettre en question ses comportements violents dans le couple, ou qu'elle soit contrainte (obligation de soins, demande du conjoint, d'un proche ou d'une structure de droits communs), **l'adhésion à la démarche de soins** est fondamentale pour considérer une personne comme volontaire.

Nous tentons d'évaluer cette adhésion mais aussi les freins éventuels pour tenter de les lever et de faciliter leur remise en question.

Parfois, la mise en place de **l'alliance thérapeutique** peut prendre du temps, mais il est nécessaire de la construire avant toutes propositions d'accompagnement, car sans celle-ci, les personnes renforcent leur comportement déviant en évitant de demander de l'aide pour y remédier.

A l'issue, un **contrat d'engagement thérapeutique** est signé entre le service et la personne pour signifier son engagement dans cette démarche volontaire.



L'accompagnement des femmes victimes hors les murs

2025	Taux occupation	Nombre de nuitées	Nombre de personne prise en charge	Motif Violences	Durée moyenne de prise en charge (en mois)	Nombre total de sorties
VICTIMES	107%	3097	31 femmes 31 enfants	31	7	23 femmes

Bilan d'accompagnement des victimes de violences

Au cours de l'année 2025, on dénombre 37 auteurs de violences conjugales accompagnés par le dispositif AUVIV :

- il est à noter que sur 37 auteurs, 4 couples ont été placés sur le dispositif pour des violences réciproques (soit 8 auteurs/autrices présumés).

On note une évolution du nombre de femmes condamnées pour des faits de violences conjugales, on entend parler de violences réciproques.

Partant du constat ci-dessus, 37 victimes de violences intrafamiliales en lien avec le dispositif AUVIV ont été contactées.

Sur ces 37 prises de contact ; 31 ont répondu avec des besoins différents, la mise en lien n'est pas obligatoire.

Il s'agit d'une mise à disposition :

- 6 victimes n'ont jamais répondu à la mise à disposition par la référente victime du dispositif AUVIV. Pour ces 4 femmes, selon les informations fournies par leurs auteurs lors du suivi socio-éducatif par le référent auteur, elles étaient dans une situation de grande précarité/vulnérabilité, avec des consommations d'alcool et/ou de produits stupéfiants importantes ainsi que des troubles psychiatriques pour certaines.

- 19 victimes ont accepté l'accompagnement social spécifique aux personnes victimes de violences intrafamiliales.

1 victime a bénéficié de l'accompagnement sur une durée de 6 mois. Cette jeune femme était sous une emprise importante de l'auteur, emprise qui a continué tout au long de l'accompagnement du couple, par AUVIV, car ils étaient en contact malgré l'interdiction. À aucun moment la victime n'en a fait état à la référente. Les thématiques des violences conjugales, de l'emprise, du centrage sur soi et ses propres besoins ont été travaillées pendant les 6 mois, avec une écoute très soutenue. Cependant, Madame n'a plus donné suite aux entretiens puisqu'elle est tombée progressivement en dépression depuis l'interdiction de contact avec Monsieur. En parallèle, il y avait pour cette femme, un rapport particulier à la religion islamique qui revenait dans tous les entretiens. Elle avait exprimé un profond sentiment de vide intérieur, avec un épuisement physique et psychique, expliquant que sans Monsieur, elle n'était plus rien et n'avait plus personne à qui se raccrocher.

5 victimes sont en cours d'accompagnement lors de l'écriture de ce bilan. Celui-ci étant axé sur plusieurs thématiques : réflexion et compréhension de la problématique des violences conjugales, l'orientation auprès des partenaires œuvrant pour la défense des victimes de violences (avocat, UMJAV, France victimes), le soin psychologique, la santé, la prise en charge et la protection des enfants issus du couple, le budget, le travail sur l'estime de soi et la confiance en soi, la resocialisation.



DENOMINATION :	DIJ : dispositif insertion jeunes
STATUT JURIDIQUE :	CHRS
RESPONSABLE (S) :	Elodie GRESSET – Directrice
COORDONNÉES DU (DES) RESPONSABLES :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
TELEPHONE :	03.84.76.00.10 06.75.78.48.99
ADRESSE INTERNET :	dij@ahssea.fr
ADRESSE POSTALE :	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
BUREAUX / HEBERGEMENTS	PHAJ – 19 rue Marcel ROZARD – 70000 FROTEY LES VESOUL
PÉRIMÈTRE MISSIONNEL D'INTERVENTION :	Pour les jeunes de 18 à 25 ans : <ul style="list-style-type: none"> • en rupture, ayant besoin d'un accompagnement et d'un hébergement
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION	Département
CAPACITÉ D'INTERVENTION (COURT, MOYEN, LONG TERME) :	Unité dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans
HORAIRE D'OUVERTURE ET/OU D'ACCUEIL (CADRE DE PERMANENCE ?) :	Bureau : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h Astreinte 24h/24 – 7 j/7 au 03.84.76.00.10
CAPACITÉ D'ACCUEIL :	10
PUBLIC CONCERNÉ :	Jeunes de 18 à 25 ans
CONTRAINTES :	Pas d'animaux – pas de personne alcoolisée

Le dispositif insertion jeunes (DIJ) est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui accueille 10 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Les personnes accompagnées sont hébergées sur le site du point habitat jeunes (PHAJ) à Frotey les Vesoul.

Les 10 places du DIJ sont financées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (D.D.C.S.P.P) dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 18 mois (6 mois renouvelable deux fois).

DIJ	2022	2023	2024	2025
Nombre de place CHRS	12	10	10	10
Taux d'occupation	84 %	79 %	83 %	93 %
Nombre nuitées	1801	1805	2937	3389
Nombre personne prise en charge	22	17	22	20
Durée moyenne des séjours (en mois)	11.5	7.9	4	6
Nombre total de sorties	14	11	13	8
Nombre de sortie en appartement autonome	6	8	3	5

❖ Protocole d'accueil

La demande d'admission est formulée par les différents partenaires sociaux (MILO-AHSRA-CMS-IMPRO-FJT-CEMR-CEP-HUDA-CADA-CPH) par le biais d'un formulaire d'évaluation sociale.

Cette demande est évaluée par la commission SIAO (partenaires sociaux, représentant de la cohésion sociale- représentant de la structure). Lors de cette commission la situation est abordée et évalué en équipe pluri professionnelles. Une orientation est préconisée vers tel ou tel dispositif.

Si la personne est orientée sur le DIJ, les travailleurs sociaux fixent donc un rendez-vous avec la personne concernée. Lors de cet entretien la situation globale de la personne (administratif, projet, santé, ...) est reprise pour déterminer si le profil confirme bien les critères d'admissions au sein du DIJ.

Après la validation du service, l'accueil est programmé rapidement selon les places vacantes. La moyenne entre la demande d'admission, la validation et l'entretien et l'accueil est évaluée à 18 jours.

❖ L'accompagnement social :

Cet accompagnement concerne tous les domaines en lien avec la vie quotidienne.

Il s'agit avant tout d'informer les bénéficiaires de leurs droits et devoirs inhérents à une vie de jeune adulte.

Il vise également à l'autonomie en mettant à disposition des outils pour se préparer à la sortie du dispositif.

L'accompagnement se décline à travers le suivi individuel et les ateliers collectifs :

- apprendre aux bénéficiaires à ouvrir ou mettre à jour leurs droits et différents documents administratifs
- travailler sur le repérage des services publics et savoir les solliciter (impôts, CPAM, CAF, etc.)
- accompagner les jeunes dans le suivi de leur santé : orientation aux bilans de santé de la CPAM, orientation auprès d'un médecin traitant, orientation auprès de spécialistes, prévention etc.
- assistance dans les domaines de la vie quotidienne : prévention en matière d'hygiène de vie, aider à la mise en place et à la réalisation de certaines tâches du quotidien (ménage, rangement, vaisselle cuisine, etc.), respect des règles de vie en collectivité
- soutien dans le domaine budgétaire : prévention du surendettement, si besoin travail sur la gestion du budget, les relations client/conseiller bancaire, la constitution d'une épargne, etc.
- préparation à la sortie du dispositif : recherche d'un logement adapté, préparation à l'installation dans le nouveau logement, relais et présentation auprès de travailleurs sociaux si besoin.

Ateliers collectifs¹ :

- interventions de partenaires pour des actions de prévention (CSAPA, CIDFF, sophrologue, ...),
- ateliers d'information sur leurs droits et devoirs (déclaration d'impôts),
- ateliers d'expression sur la confiance en soi, ateliers pour créer du lien social au sein du lieu d'hébergement.

Lors des interventions des partenaires, les bénéficiaires prennent connaissance des différents organismes existants et leurs champs d'intervention. Cela permet de favoriser l'intégration dans le tissu social et professionnel du territoire.

¹ Liste non exhaustive. Des exemples d'actions sont disponibles en annexe.

❖ Santé

Nous constatons cette année une hausse significative de l'engagement des jeunes dans la prise en main de leur santé. Il apparaît donc essentiel de les accompagner dans une démarche "d'aller vers" afin de les soutenir dans la gestion de leurs différentes problématiques.

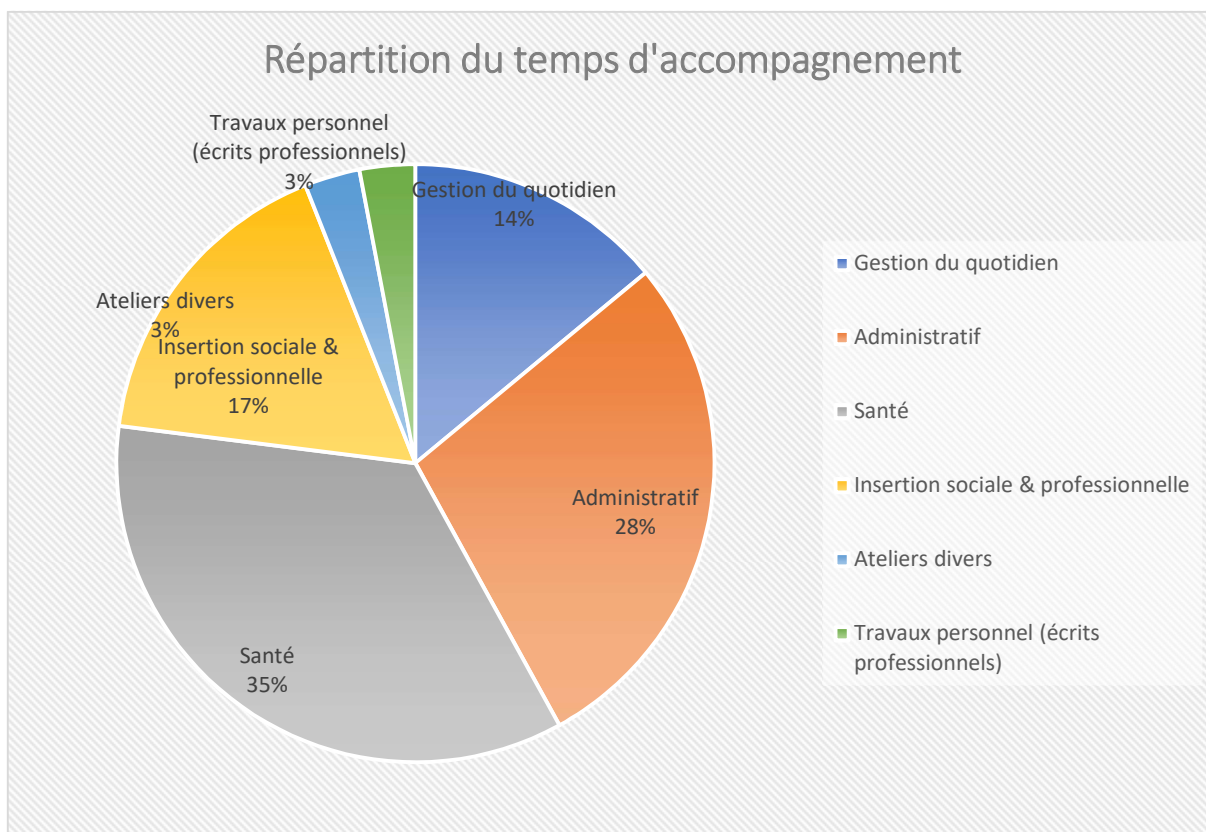
Dans cette dynamique, des séances régulières d'ostéopathie ont été mises en place, ainsi que des permanences dédiées aux addictions, en partenariat avec addiction France. Ces actions ont permis aux jeunes d'aborder leurs difficultés de manière progressive et structurée, en travaillant point par point sur leurs problématiques de santé.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux jouent un rôle central. Ils doivent sans relâche identifier et mobiliser des partenaires favorisant l'accès aux soins, rechercher des spécialistes adaptés aux besoins repérés et renforcer les liens partenariaux. Cette coordination est essentielle pour garantir un accompagnement global, cohérent et de qualité :

- réalisation du bilan de santé : il a pour finalité de réaliser un diagnostic global de la prise en charge médicale du jeune et de l'orienter vers les services requérants ; orientation vers les spécialistes (dentiste, ophtalmologue, gastro-entérologue, ...)
- permanences addictologies
- atelier santé avec une collaboration étroite de partenaires (sages femme, IREPS, addiction France).

Lorsque la situation du jeune le préconise, nous formalisons à la construction du dossier MDPH.

Selon la problématique rencontrée, nous proposons l'intervention d'acteurs spécialisés autour des thématiques de santé (addictions, sexualité, MST,).



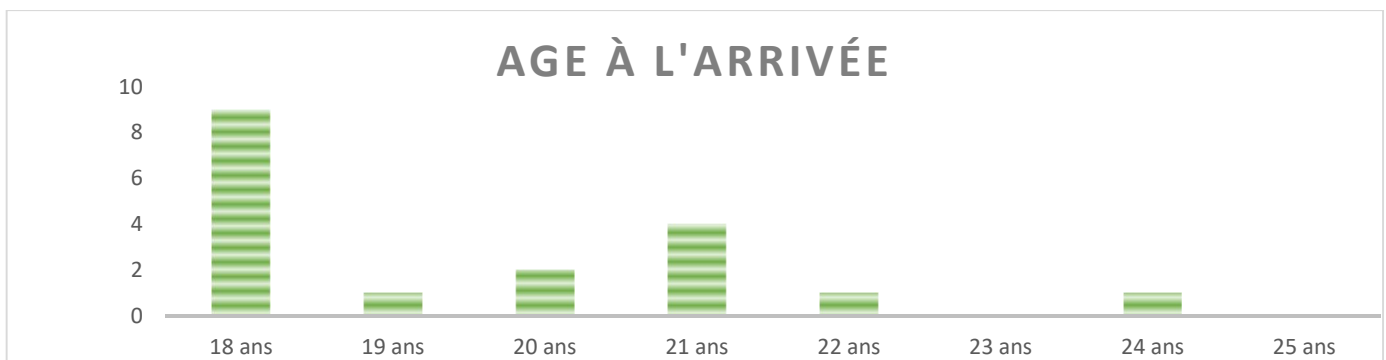
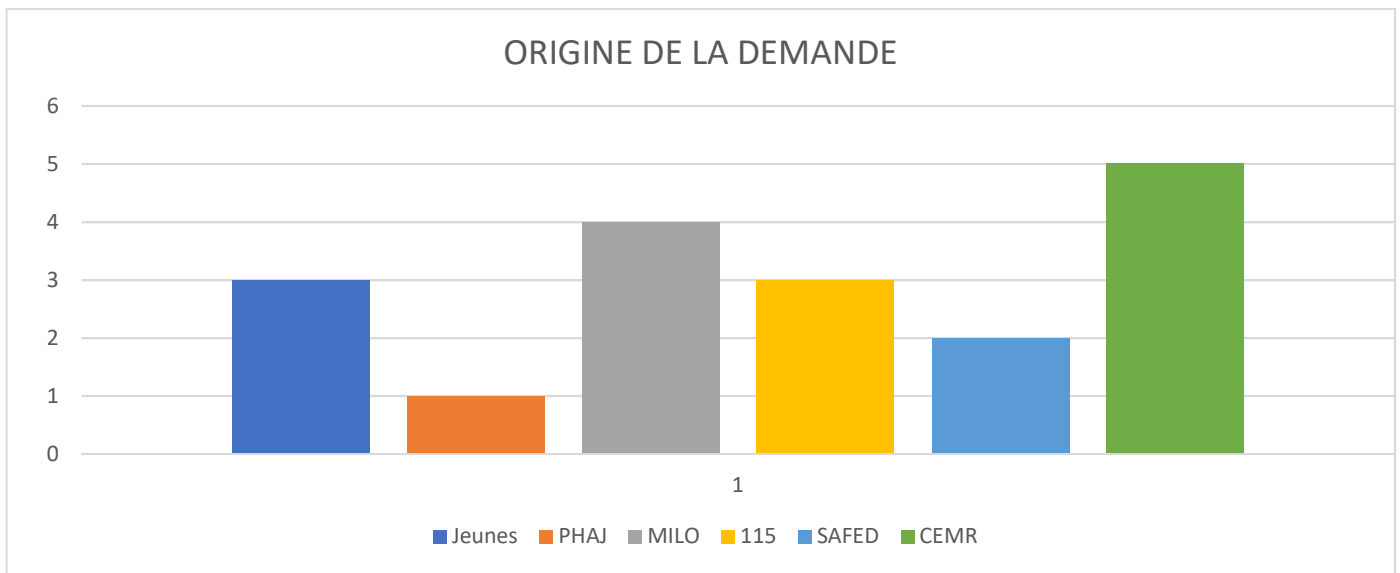
Ce graphique représente la répartition du temps de travail de l'équipe éducative du DIJ.

Nous observons que l'insertion sociale et professionnelle ne représente plus que 17% par rapport à l'année dernière, laissant place à un accès à la santé physique et mentale de près de 35%. A noter que l'accès à la santé prend une part dominante sur l'insertion professionnelle du fait de la fragilisation du public accueilli. Le temps imparti à la gestion du quotidien est en hausse, en effet un accompagnement à l'hygiène du logement devient plus conséquent dans l'emploi du temps de l'équipe, en effet depuis ces trois dernières années nous intervenons régulièrement sur cet axe. La partie administrative des travailleurs sociaux bondit à 28%, cet axe prend de l'ampleur et représente un temps conséquent dans leur emploi du temps. En effet, l'équipe du DIJ réalise un accompagnement global, souvent les bénéficiaires repartent de zéro administrativement parlant.

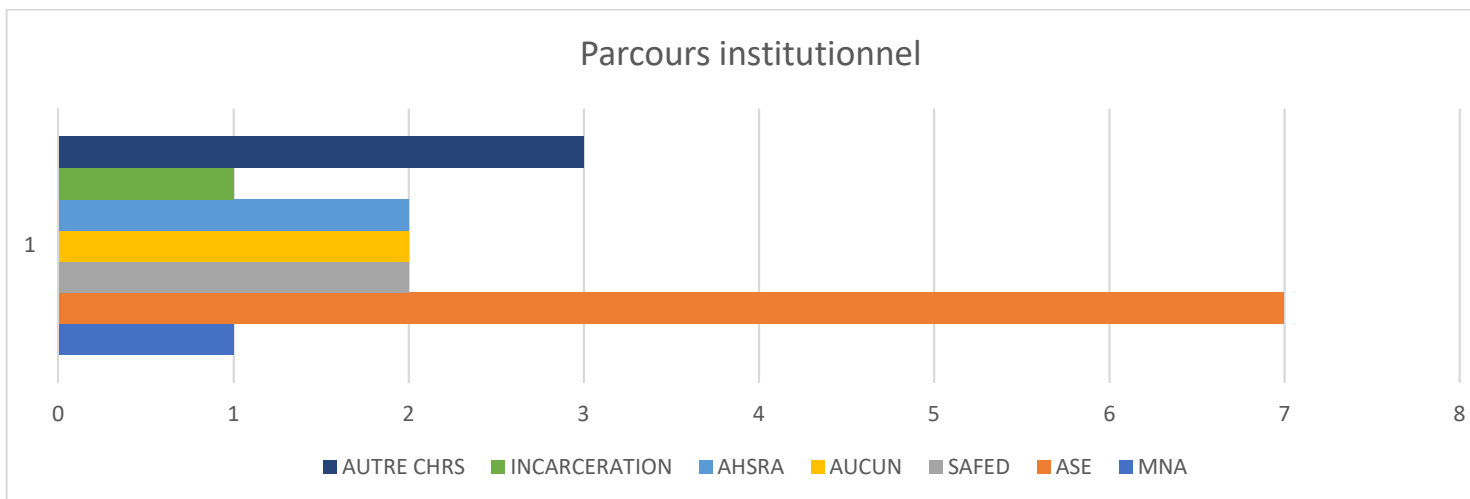
Profil du public accueilli :

En 2025, le dispositif a accompagné 20 jeunes dont 11 jeunes hommes et 9 jeunes femmes.

Nous constatons une prise en charge quasi similaire comparé à l'année précédente. Les prises en charge ont été prolongées exceptionnellement au-delà des 12 mois de prise en charge initialement prévue.



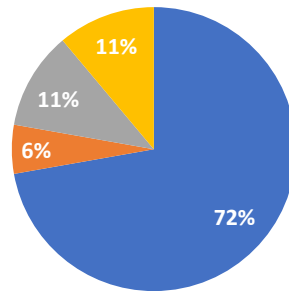
Par le biais de ce graphique, nous constatons une homogénéité dans les âges des jeunes accueillis depuis environ 3 ans. Notons la montée des jeunes de 18 ans accueilli au DIJ, souvent en fin de prise en charge ASE ou contrat jeune majeur, dit en sortie "sèche".



Nous relevons que seulement peu de l'effectif des jeunes du DIJ, n'ont aucun parcours institutionnel. Nous constatons que 90% des jeunes ont un parcours institutionnel à un moment de leur vie. Notons que les 70% de jeunes ayant un parcours ASE sont carencés sur le niveau familial (classe modeste).

SITUATION FINANCIÈRE À L'ARRIVÉE

■ Sans ressources ■ Allocations chômage ■ CEJ ■ Salaire

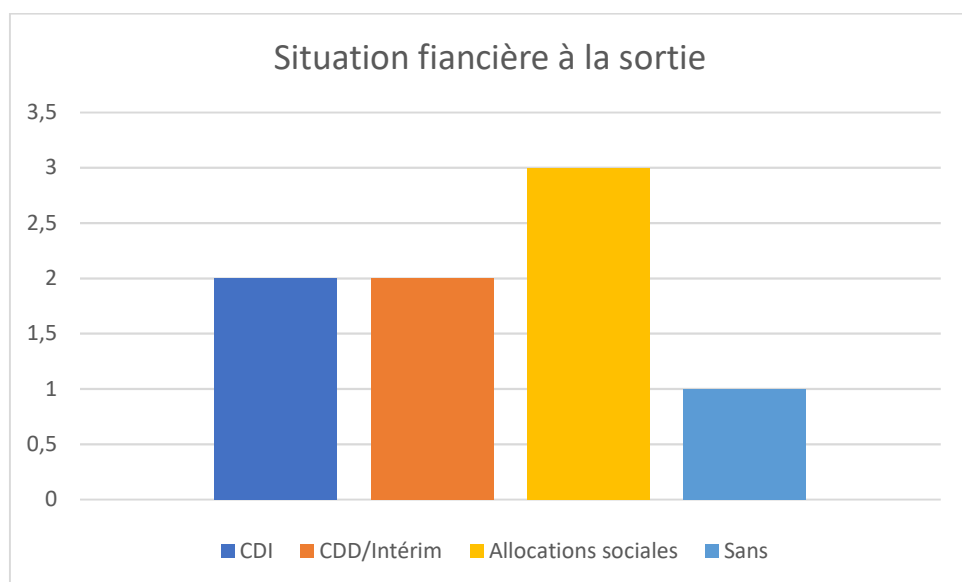


La sortie du dispositif

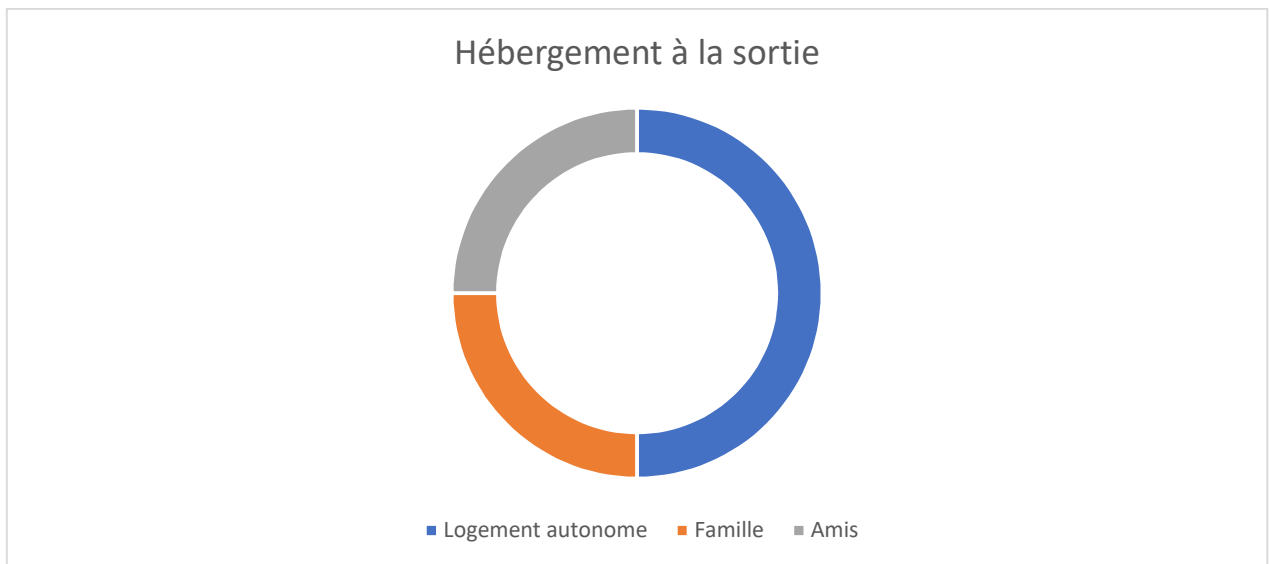
En 2025, le DIJ a accompagné 8 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, tels que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité et d'éviction.

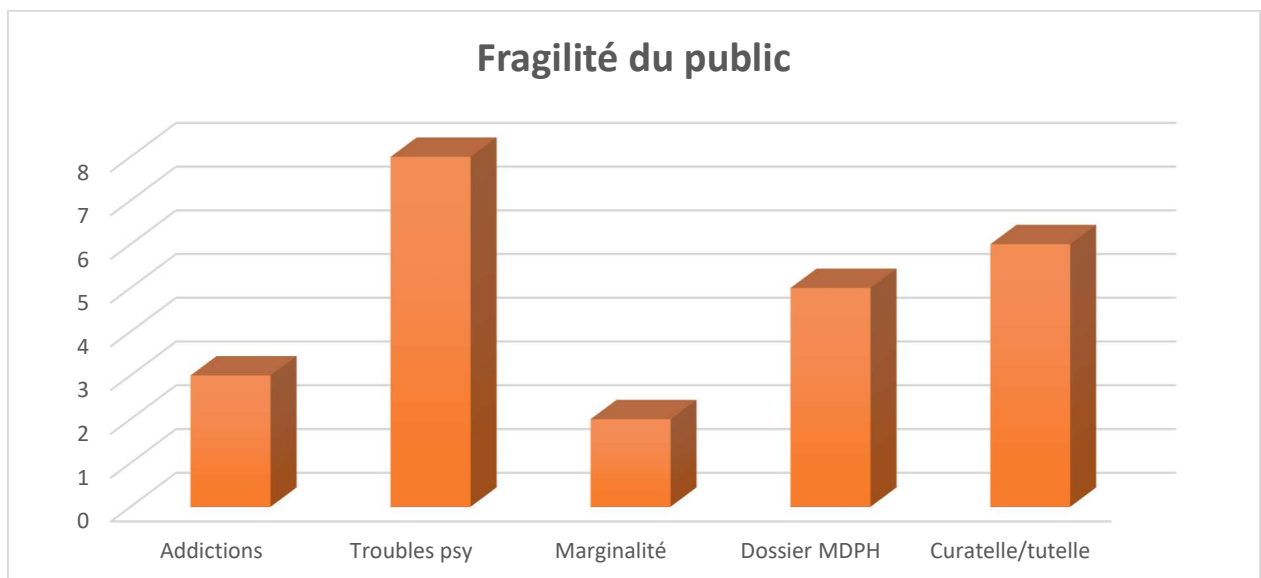
❖ Situation financière à sortie du dispositif



Sur les 8 jeunes sortis du dispositif, 83% bénéficient de ressources dont 61% par le fruit du travail et ou de la formation.



La sortie en logement autonome correspond au nombre de jeunes sortis vers l'emploi. La famille reste un soutien pour les jeunes dont le parcours n'est pas encore sécurisé sur le long terme.



Ce graphique met en évidence la fragilité du public accueilli en 2025.

En effet, depuis la création du DIJ il y a 10 ans, la précarité du public s'est intensifiée. En effet, certains jeunes présentent diverses fragilités et pour certains les cumulent :

- lorsque les jeunes sont orientés sur le dispositif nombreux d'entre eux sont dans une situation de marginalité très avancée, avec pour la plupart une absence totale d'acteurs sociaux autour d'eux (soins, orientation professionnelle, suivi psychologique, relais social de secteur.)
- un accompagnement autour de l'addiction a pu être mis en place avec des partenaires comme addictions France avec des permanences au sein du lieu d'habitation

- concernant les troubles psychologiques voire psychiatriques le DIJ peut s'appuyer sur la maison des adolescents, ou en cas d'urgences vers l'UIA des urgences du GH70. Cependant une pénurie de médecins traitants et médecins psychiatres libérales sur le secteur se fait cruellement ressentir sur l'accompagnement des jeunes
- de plus, notons une nette augmentation d'instructions de dossiers MDPH pour faciliter l'insertion professionnelle de certains jeunes laissés dans la précarité de l'emploi
- une forte augmentation également de constitution de dossiers de mise sous curatelle/tutelle pour accompagner les résidents vers le budget. En effet, nombreux sont ceux qui ont des dettes ou ne savent pas du tout gérer un budget et mettent en sérieuses difficultés.

Comme nous l'avons évoqué tout au long de ce rapport d'activité, les évolutions du public rencontrées soulignent l'importance de réfléchir au futur contour du projet de service.

- **L'accompagnement des jeunes déficients intellectuellement nécessite un accompagnement spécifique. (jeune non reconnu par la MDPH, levée de placement, retour au domicile des parents qui peu après leur majorité ne tient que peu de temps.)**

Du montage de dossier à la reconnaissance du statut, mise sous curatelle, la temporalité joue en leur défaveur, la limite d'accompagnement au sein du DIJ est de 1 an. Nous savons pertinemment que ces jeunes souffrant de handicap ont besoin d'une prestation pérenne.

- **Les orientations de jeunes réfugiés en attente de statut ou l'ayant obtenu.**

Selon plusieurs sources, il est relevé qu'un étranger en France acquiert des notions de la langue française sous une durée située autour de 12 mois. Cette estimation varie selon le profil de la personne (scolarité antérieure, âge, provenance et motivation).

L'intégration par le travail passe par plusieurs étapes :

- **acquérir la langue**
- **connaître le marché de l'emploi**
- **valoriser ses compétences pros et personnelles**
- **s'approprier un réseau relationnel + techniques de recherche d'emploi.**

Ces étapes nécessitent à elle seule un temps estimé à 12 mois.

Un processus de désinstitutionalisation peut entraîner une rupture emmenant les jeunes accueillis dans un effet miroir de leurs parcours antérieurs (chemin abandonnique).

Certaines réponses peuvent être apportées différemment :

- 📌 **le développement de la formation des professionnels pour s'adapter à la diversité des publics rencontrés (handicap, droit des étrangers,)**
- 📌 **allonger la durée de prise en charge jusqu'à 18 mois**
- 📌 **redéployer des places d'accompagnement en hors les murs et recentrer sur les besoins en transversalité du CHRS.**

Il paraîtrait pertinent de proposer une démarche axée sur l'autonomie après le dispositif, articulé autour d'un logement autonome couplé à un accompagnement socio-éducatif dans le but de soutenir, d'accompagner vers la sortie (droit commun) pour consolider l'autonomisation des jeunes.

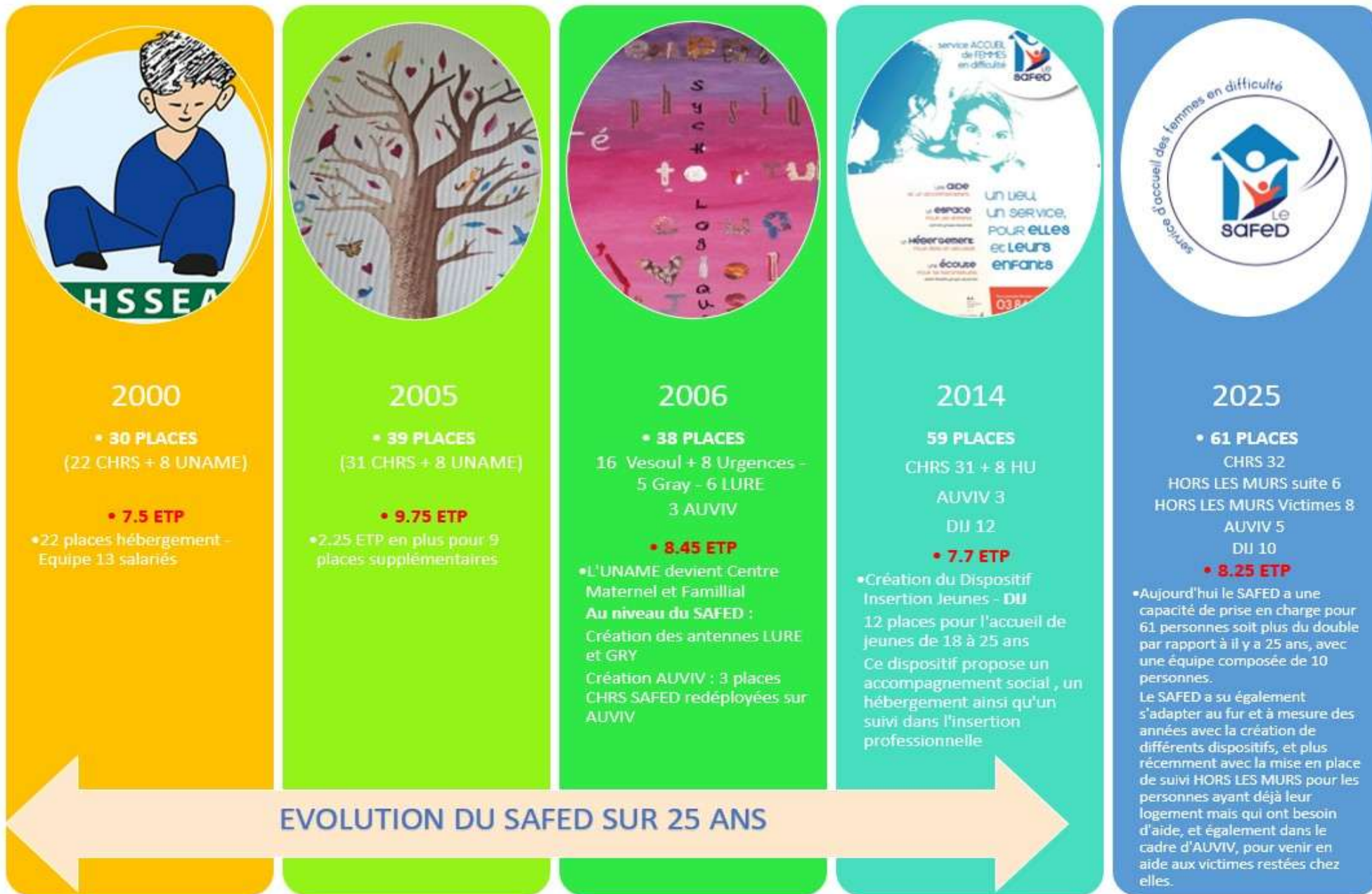
Cette proposition se voudra être dans une démarche de parcours et prendra conscience de la notion du parcours sous forme d'un contrat d'accès à l'autonomie (service hors les murs).

Par ailleurs, nous l'aurions compris que la démarche d'accès ou de retour à l'emploi des jeunes passent par la mobilité. Nombreux d'entre eux n'ont pas obtenu ou ne disposent pas de fonds nécessaires pour l'obtenir (renforcer le partenariat avec la MILO).

Nous constatons que la majorité des jeunes accueillis sont très éloignés du marché de l'emploi.

En 2026, le diagnostic en lien avec le CPOM permettra de réinterroger les besoins des jeunes accueillis et des compétences professionnelles à développer.

Le public socle est en diminution, l'accompagnement proposé doit perdurer et se poursuivre sous une forme différente, avec une réponse d'accompagnement hors les murs. Les places du DIJ pourront être redéployées, reconfigurées, à la vue des activités du CHRS dans son ensemble.



RESSOURCES HUMAINES

Directrice – 0.45 ETP

Chef de service 0,50 ETP
(arrêt maladie depuis le 01.07.25)

Chef de service 0,50 ETP
(remplacement depuis le 21.07.25)

Psychologue – 0.30 ETP

Secrétaire de direction - 1 ETP

CHRS INSERTION – HORS LES MURS - HU

Travailleurs sociaux

Assistante sociale	1 ETP
Animatrice	1 ETP
Educatrice spécialisée (démission 14.04.25)	1 ETP
Educatrice spécialisée (démission 09.05.25)	1 ETP
Assistante sociale (CDD 22.04 au 30.09.25)	1 ETP
Conseillère ESF	1 ETP
Maîtresse de maison	0.50 ETP

AUVIV

Coordonnateur	1 ETP
Travailleuse sociale (CDD depuis 11.12.25)	1 ETP

DIJ

Travailleuse sociale	1 ETP
Travailleuse sociale (depuis 15.12.25)	0.50 ETP

FORMATIONS

Service	Fonction	Formations
SAFED	Travailleur sociale	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie
SAFED	Travailleur sociale	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie Référentiel EVARS 6/11/25 promotion santé
AUVIV	Coordonnateur	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie Séminaire Justice et toxicomanie (TJ de Vesoul) à Luxeuil les Bains
SAFED	Travailleur social	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie
SAFED	Travailleur social	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie
DIJ	Travailleur social	Compétences psychosociales Premiers secours en santé mentale Formation incendie
SAFED	Maitresse de maison	Premiers secours en santé mentale Formation incendie
SAFED	Secrétaire de direction	Premiers secours en santé mentale Formation incendie Gestes et postures
SAFED	Chefs de service	Compétences psychosociales Formation incendie
SAFED	Directrice	Compétences psychosociales Formation incendie

INTERVENTIONS – COMMUNICATIONS – SENSIBILISATION

Au titre des violences conjugales

Depuis quelques années le SAFED et AUVIV, sont sollicités pour intervenir auprès de professionnels de santé, des forces de l'ordre, de scolaires...

Soirée ARS partenariat réseau VIF Maison des associations,

Présentation SAFED/ AUVIV à l'IFSI,

Forum VIF à LURE,

Sensibilisation VIF au commissariat,

Soirée sensibilisation VIF professionnels de santé NOIDANS LE FERROUX,

Présentation SAFED/AUVIV TISF ADMR

Rallye MPF,

Sensibilisation VIF au lycée BELIN,

Atelier VIF CIDFF

Rencontre JAP et partenaires : placements extérieurs,

COMEX au TJ de Vesoul,

Rencontres Mmes DODANE, MODOLO, RIVAL (Tribunal)

Forum VIF (CCAS Lure)